



# Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon

-

## Stratégie et plan d'action

Groupement Etat/Collectivité territoriale de  
Saint-Pierre et Miquelon



## Sommaire

---

1. Contexte .....	3
1.1. Orientations du Code rural et de la pêche maritime.....	3
1.2. Etapes et méthodes d'élaboration du PDAD .....	3
2. Cohérence avec les stratégies et orientations existantes.....	4
3. Stratégie .....	8
3.1. Objectifs ultimes .....	8
3.2. Scénario de développement.....	8
3.2.1. Objectifs de production : couverture d'une partie des besoins et mobilisation de pratiques durables.....	9
3.2.2. Réhabilitation et entretien de surfaces en cohérence avec les objectifs de production..	11
3.2.3. Augmentation du nombre d'exploitations et de leur durabilité .....	12
3.3. Enjeux et options stratégiques .....	12
3.3.1. Enjeu 1. Nouvelles productions et filières .....	13
3.3.2. Enjeu 2. Appui aux exploitations .....	13
3.3.3. Enjeu 3. Valorisation.....	14
3.3.4. Enjeu 4. Gouvernance .....	15
4. Plan d'action.....	16
4.1. Présentation.....	16
4.2. Fiches action.....	17
4.3. Chronogramme.....	71
4.4. Budget .....	73

## 1. Contexte

---

### 1.1. Orientations du Code rural et de la pêche maritime

---

Le Plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche (PTADAP) à Saint-Pierre-et-Miquelon est instauré par l'article L.184-4 du Code rural et de la pêche maritime, modifié par Ordonnance n°2016-391 du 31 mars 2016 - art. 3 :

*Un plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et halieutique à Saint-Pierre-et-Miquelon en tenant compte des spécificités de l'archipel ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.*

*Le plan précise les actions qui feront l'objet prioritairement des interventions de l'Etat et de la collectivité territoriale, notamment en ce qui concerne la mise à disposition du foncier pour l'agriculture.*

*Le représentant de l'Etat et le président du conseil territorial conduisent conjointement la préparation du plan en y associant les autres collectivités territoriales, et la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, métiers et artisanat [CACIMA] ainsi que, s'il y a lieu, les organisations représentatives de la profession.*

*Après avoir été mis pendant une durée minimale d'un mois à la disposition du public sous des formes, notamment électroniques, de nature à permettre sa participation, le projet de plan territorial de l'agriculture durable est soumis à l'approbation du conseil territorial. Le plan est ensuite arrêté par le représentant de l'Etat, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.*

*Au plus tard à l'issue d'un délai fixé par décret, un bilan de la mise en œuvre de ce plan est effectué.*

Le Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon (PDAD) traite du volet agricole du PTADAP, sans aborder les enjeux halieutiques et agroalimentaires (Groupement Etat/CT975, 2017).

### 1.2. Etapes et méthodes d'élaboration du PDAD

---

Conformément aux orientations précitées, à l'appel d'offres pour la réalisation d'un plan de développement durable de l'agriculture à Saint-Pierre et Miquelon (Groupement Etat/CT975, 2017) et à la proposition de SalvaTerra, l'accompagnement à l'élaboration du PDAD a suivi les étapes suivantes :

1. Réalisation d'un diagnostic sur l'agriculture à Saint-Pierre et Miquelon sur la base d'une revue bibliographique, d'une visite de l'archipel et d'entretiens avec les parties prenantes (janvier-avril 2018).
2. Animation de groupes de travail avec les membres du Comité technique agricole (CTA) pour ébaucher la stratégie et le plan d'action du PDAD (avril-mai 2018).
3. Validation par le Préfet, le Président du Conseil territorial, la Mairie de Miquelon/Langlade et les agriculteurs du travail de diagnostic et des orientations stratégiques proposées par le CTA (avril-mai 2018).
4. Analyses à distance pour l'élaboration du scénario de développement agricole et des fiches-action (juin-août 2018).
5. Finalisation de la stratégie et du plan d'action avec le CTA à Saint-Pierre et Miquelon, puis présentation pour validation aux acteurs concernés (Mairies de Miquelon/Langlade et Saint-Pierre et agriculteurs notamment) (septembre-octobre 2018).

## 2. Cohérence avec les stratégies et orientations existantes

La stratégie du PDAD s'intègre dans les cadres stratégiques existants et les complète. Ainsi, les objectifs et options stratégiques identifiés tiennent compte du Schéma de développement stratégique 2010-2030 (SDS), du Contrat de développement Etat-Collectivité territoriale (CDECT), des orientations fixées par le dernier Programme sectoriel agricole 2014-2017 (PSA) et du Schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme (STAU). Par ailleurs, les recommandations des ateliers de l'agriculture (2015) sont intégrées.

### Schéma de développement stratégique

La stratégie du SDS pour l'agriculture repose sur l'élargissement de la gamme des produits agricoles primaires pour alimenter le marché intérieur et éventuellement développer les exportations.

Le PDAD propose d'identifier de nouvelles filières et de fixer des objectifs de production pour les productions concernées (Option stratégique 1.1, Fiche action 1.). Si le PDAD cible principalement le développement de la commercialisation sur le marché intérieur, il intègre la poursuite du travail déjà initié sur l'archipel pour permettre l'exportation de produits agricoles. Cette action soutient l'option stratégique 3.3. qui vise à intégrer l'image des productions et activités agricoles dans un marketing territorial et la promotion touristique de l'archipel (Fiche action 14).

Le SDS proposait également des actions détaillées. Le tableau suivant synthétise la manière dont l'esprit de ces actions se retrouve dans le PDAD :

Actions du SDS	Prise en compte dans le PDAD
Création d'une coopérative professionnelle (importation des intrants, mutualisation des moyens).	Les précédentes tentatives de mutualisation des achats et moyens ayant échoué, le PDAD s'appuie désormais sur l'instauration de groupes de dialogue au cas par cas (Fiche action 17).
Construction d'une serre maraichère de 5000 m <sup>2</sup> exploitée sous forme de lotissements agricoles.	Le maraichage fera sans doute partie des filières pour lesquelles des objectifs de production seront fixés (Fiche action 1). La construction d'une ou plusieurs serres maraichères pourra prendre plusieurs formes : soutien d'un porteur de projet (Fiche action 6) grâce aux financements adéquats (Fiche action 10), serre maraichère incluse dans la ferme technico-pédagogique (Fiche action 8) ou dans une pépinière d'entreprises (Fiche action 7), appel à porteur de projet (Fiche action 6).
Projet d'exploitation des algues marines.	Le PDAD ne couvre pas les productions halieutiques.
Intégration de dispositifs et innovations techniques de développement durable au niveau des outils et bâtiments agricoles (exploitation du réseau de chaleur pour le projet de serre, installation d'éoliennes privées sur les usines pour les opérations de cuisson et de séchage, ciblage des énergies renouvelables pour la construction de bâtiments agricoles sur l'archipel...).	Les innovations pour le développement durable seront développées grâce aux expérimentations de la ferme technico-pédagogique (Fiche action 8) et autres actions de recherche (Fiche action 16). Elles seront promues via la fixation d'objectifs qualitatifs de production (Fiche action 1). Enfin, elles seront soutenues au travers de l'appui technico-économique aux exploitations (Fiche action 9) et au système d'aides et de financement amélioré (Fiche action 10).
Maintien des aides à l'investissement et à la production.	L'amélioration du système d'aides et de financement (Fiche action 10) vise à renforcer les appuis aux investissements et à la production, notamment via la mobilisation de nouvelles sources.
Développement d'une agriculture	Comme pour ce qui concerne les innovations pour le

de qualité.	développement durable, le PDAD intègre les actions de développement, promotion et soutien des pratiques améliorant la qualité (voir plus haut).
Mises aux normes des ateliers agroalimentaires.	Le PDAD ne couvre pas le volet agroalimentaire. L'amélioration des services proposés par le laboratoire d'analyses (Fiche action 13) devrait cependant faciliter les mises aux normes.
Soutien à l'agriculture (production et fourrage).	L'amélioration du système d'aides et de financement (Fiche action 10) vise à renforcer les appuis aux investissements et à la production, notamment via la mobilisation de nouvelles sources.
Mise aux normes des bâtiments d'élevage.	La situation a changé depuis la rédaction du SDS et les bâtiments ciblés ont été rénovés ou abandonnés. Le PDAD intègre cependant le maintien des appuis aux investissements, notamment dans les bâtiments (Fiche action 10).

### **Contrat de développement territorial entre l'Etat et la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon pour la période 2015-2018**

Il est lui-même inscrit dans le Schéma de développement stratégique 2010-2030. Il a pour objectifs principaux l'amélioration du cadre de vie, le développement économique valorisant les atouts de l'archipel et organisé autour de pôles structurants, l'entretien et l'aménagement des infrastructures et la cohésion sociale. Les stratégies spécifiques à l'agriculture sont les suivantes :

<b>Stratégies du CDECT</b>	<b>Prise en compte dans le PDAD</b>
Accroissement de la valeur ajoutée, diversification et consolidation des activités et enrichissement et renouvellement du tissu d'entreprises (applicable à tous les secteurs).	La valeur ajoutée des produits agricoles et ciblée par la Fiche action 12 qui vise notamment à promouvoir la transformation et la valorisation des produits (favorisant également la diversification), mais également par la fixation d'objectifs sur la qualité des produits (Fiche action 1). La consolidation des activités sera assurée grâce à l'appui technico-économique aux exploitations (Fiche action 9) tandis que le renouvellement et l'enrichissement du tissu d'entreprises agricoles fait l'objet de l'option stratégique 1.3. Faciliter l'identification de porteurs de projet compétents (Fiche action 6 notamment).
Développement de labels de qualité.	La fixation d'objectifs qualitatifs de production (Fiche action 1) intègre le développement de cahiers des charges. Par ailleurs, la labellisation des produits est prévue en soutien à la stratégie touristique de l'archipel (Fiche action 14).
Diversification dans la commercialisation (marché de proximité puis export).	Si le PDAD cible principalement le développement de la commercialisation sur le marché intérieur, il intègre la poursuite du travail initié sur l'archipel pour permettre l'exportation de produits agricoles et la diversification des points de vente en soutien à l'option stratégique 3.3. qui vise à intégrer l'image des productions et activités agricoles dans un marketing territorial et la promotion touristique de l'archipel (Fiche action 14).
Professionnalisation des exploitants.	Les exploitants seront accompagnés au quotidien sur les aspects techniques et économiques de leur exploitation (Fiche action 9). La pépinière d'entreprises et la ferme relais (Fiche action 7), la ferme technico-pédagogique (Fiche action 8), les possibilités de formation (Fiche action 2) et le développement de partenariats (Fiche action 15) seront mobilisés en appui à la professionnalisation des exploitants.
Agrandissement de la taille des exploitations.	L'appui technico-économique aux exploitations (Fiche action 9) implique l'élaboration d'un plan de développement des

	exploitations, en cohérence avec les objectifs de production fixés (Fiche action 1).
Modernisation des équipements, y compris financement de l'abattoir de Miquelon.	Le système d'aides et de financement amélioré (Fiche action 10) continuera de soutenir la modernisation des équipements, notamment celles permettant d'améliorer la qualité et la durabilité des productions. Il faut noter que l'abattoir de Miquelon est construit.
Etude cartographique agropédologique.	Cette étude est réalisée et ses résultats seront valorisés dans le cadre de la mise en œuvre du PDAD (Fiches action 1, 3, 4 et 5 notamment).
Crédits pour la formation des agriculteurs.	La formation fait l'objet d'une Fiche action à part entière (Fiche action 2) et le système amélioré d'aides et de financement (Fiche action 10) appuiera la formation des exploitants.

### Programme sectoriel agricole 2014-2017

Les PSA étaient des documents de programmation établis à la demande de l'ODEADOM. Bien qu'ils ne soient plus élaborés, ils représentent un travail de planification utile et récent, à prendre en compte. Le PSA 2014-2017 contient les propositions d'orientation suivantes :

Stratégies du PSA 2014-2017	Prise en compte dans le PDAD
Professionalisation de l'agriculture : structuration des filières, finalisation de l'abattoir, modernisation des exploitations, responsabilisation des exploitants, développement de partenariats techniques et commerciaux.	<p>La structuration des filières est abordée par le PDAD au travers de l'instauration et l'animation d'espaces de dialogue spécifiques à certains enjeux des filières (Fiche action 17). La fixation d'objectifs de production (Fiche action 1) doit également favoriser la structuration des filières.</p> <p>La modernisation des exploitations sera permise par l'innovation et la recherche (Fiche action 16) ainsi que l'appui technico-économique quotidien aux exploitations (Fiche action 9). Ce dernier, renforcé, devra assurer la professionnalisation des exploitations.</p> <p>Le développement de partenariats fait l'objet de la Fiche action 15.</p>
Installation durable d'agriculteurs : exigences en termes de connaissances et compétences, politique de recrutement et d'incitation de jeunes agriculteurs, politique de formation continue, appui technique, suivi des préconisations et contrôle des aides.	Le PDAD couvre à la fois l'identification et la formation d'exploitants compétents (Fiche action 2 pour la formation et Fiche action 6 pour le parcours du porteur de projet) et l'appui aux exploitants en place (Fiche action 9).
Valorisation des productions : mise en place de circuits courts et fiables de commercialisation, outils de valorisation des produits, exportation de produits transformés.	Les circuits de commercialisation doivent être développés grâce à des espaces spécifiques de dialogue (Fiche action 17). Une fiche est dédiée à la transformation et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles (Fiche action 12). Enfin, bien que le PDAD cible principalement le développement de la commercialisation sur le marché intérieur, il intègre la poursuite du travail déjà initié sur l'archipel pour permettre l'exportation de produits agricoles dans le cadre de la stratégie touristique (Fiche action 14).
Augmentation et diversification	La fixation des objectifs de production (Fiche action 1) vise à

des productions : augmentation de la production fourragère et des cultures horticoles sous serre, cartographie des potentialités agronomiques des sols.	augmenter les volumes et la qualité pour des productions d'importance (forte demande, forte valeur ajoutée). La cartographie des potentialités agronomiques des sols a été mise à jour sur une partie du territoire. Par ailleurs, la réhabilitation des terres pour les productions végétales (Fiche action 4) et en particulier le fourrage (Fiche action 5) est prévue.
Sécurisation des exploitations agricoles : soutien aux agriculteurs (aides directes, aides à l'investissement, formation).	Les exploitants seront accompagnés au quotidien dans la gestion technico-économique de leur exploitation (Fiche action 9). L'amélioration du système d'aides (Fiche action 10) et la refonte de l'offre de formation (Fiche action 2) complètent ces appuis.

### Schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme

Cet outil de gestion commun à la Collectivité territoriale et aux communes vise à planifier l'aménagement de l'archipel à l'horizon 2030. Il spatialise l'application du projet décrit dans le SDS. Un certain nombre d'orientations concernent le secteur agricole :

Stratégies du STAU	Prise en compte dans le PDAD
Sécurisation du foncier agricole (préservation des terres agricoles actuelles et futures de toute artificialisation, valorisation agricole des zones agricoles reconnues comme exploitables, dès à présent ou à l'avenir).	Sur les bases de l'identification des potentialités agronomiques des terres et des orientations du STAU, un domaine agricole sera délimité. Dans le cadre du PDAD, le public sera informé du parcellaire concerné et des procédures d'accès (Fiche action 3).
Développement de l'agriculture au sein du village de Miquelon (jardins privés, terrains non bâtis).	La stratégie du PDAD est résolument orientée vers la professionnalisation des exploitations. Elle intègre cependant des actions de promotion des jardins privés dans le but d'améliorer l'image de l'agriculture auprès des habitants de l'archipel (Fiche action 11).
Une étude pédologique sur Miquelon et Langlade.	L'étude agropédologique a été réalisée.
Développement de la fauche chez les propriétaires privés pour participer à l'approvisionnement en fourrage des élevages.	Le PDAD prévoit l'instauration d'un groupe de travail sur les prairies, qui fixera des objectifs quantitatifs de production (Fiche action 5).
Amélioration des conditions de transport, notamment des marchandises.	Les enjeux de transport dépassent le cas du secteur agricole. Cependant, le PDAD intègre la possibilité d'établir un espace de dialogue mobilisant les parties prenantes du secteur agricole (exploitants, transporteurs, acheteurs) autour de l'enjeu du transport, afin d'informer la Collectivité territoriale sur les contraintes et attentes du secteur (Fiche action 17).
Promotion locale et internationale des produits locaux (création d'une marque propre à l'archipel, création de points de vente directe, accompagnement de la diversification agricole).	La Fiche action 14 concerne la participation du secteur agricole à la stratégie touristique de l'archipel, la promotion et la commercialisation des produits agricoles s'intégrant dans le processus déjà en place de promotion et commercialisation d'autres types de produits par la Collectivité territoriale. La promotion locale des produits est couverte par la Fiche action 12 concernant la transformation et la valeur ajoutée des produits.
Formation des agriculteurs.	La formation fait l'objet de la Fiche action 2.

### **3. Stratégie**

---

#### **3.1. Objectifs ultimes**

---

Le diagnostic réalisé met en évidence une trop faible contribution de l'agriculture à l'économie et à la couverture des besoins alimentaires de l'archipel. En effet, le nombre d'exploitations agricoles en activité est historiquement bas. Les objectifs ultimes du PDAD font consensus au sein des parties prenantes.

Ces objectifs sont les suivants :

- Renforcer la part de l'agriculture dans l'économie de l'archipel.
- Améliorer la couverture des besoins en produits agricoles par des produits locaux.
- Renforcer le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, la conservation de la biodiversité et l'entretien des paysages.

Ceci implique de soutenir et consolider les exploitations existantes ainsi que de susciter des vocations et installer de nouvelles exploitations.

#### **3.2. Scénario de développement**

---

L'ambition du PDAD est de renforcer les exploitations existantes (modernisation et augmentation de la valeur ajoutée), d'installer de nouveaux exploitants, de répondre à la demande alimentaire et de faire de l'agriculture de l'archipel une agriculture moderne et performante sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

La quantification de cette ambition nécessite un renforcement des connaissances. Ainsi, la mise en œuvre de la stratégie du PDAD inclut la réalisation d'études qui permettront de préciser le scénario de développement agricole de l'archipel :

- Volumes de production à atteindre par filière,
- Revenus objectifs attractifs pour les producteurs,
- Nombre d'exploitations,
- Main d'œuvre formée et mobilisée,
- Surfaces réhabilitées,
- Critères de qualité,
- Techniques de production et transformation adaptées aux territoires et aux enjeux actuels et futurs,
- Mode d'organisation des filières de l'amont à l'aval.

L'atteinte de résultats intermédiaires de la mise en œuvre du PDAD (développement de la transformation, accès à de nouveaux financements, résultats de la politique de recherche et innovation, réflexion autour de la conception de la ferme technico-pédagogique par exemple) participera également à la quantification des ambitions.

Le système de suivi, évaluation et actualisation du PDAD aura d'ailleurs vocation à réorienter continuellement la stratégie.

La mise en œuvre du PDAD nécessite la mobilisation de l'intelligence territoriale<sup>1</sup> autour du projet agricole et la résolution des contraintes structurelles : mobilisation des financements, disponibilité du foncier agricole, infrastructures pour l'installation de nouvelles exploitations, fonctionnement et adaptabilité de l'abattoir, saturation des moyens humains des structures d'accompagnement.

Ainsi, le scénario de développement sera affiné en cours de réalisation du PDAD. On peut cependant en proposer des grandes lignes.

---

<sup>1</sup> Capacité collective des acteurs à projeter, définir, animer et évaluer les politiques et les actions de développement territorial durables.



### 3.2.1. Objectifs de production : couverture d'une partie des besoins et mobilisation de pratiques durables

Le PDAD vise à augmenter la couverture des besoins en produits agricoles par les produits locaux. Compte tenu de la faible population de l'archipel, l'objectif de couvrir au moins 50% des besoins sur la plupart des productions agricoles semble atteignable. Le tableau suivant synthétise les niveaux de production correspondants.

La couverture à 100% des besoins n'est pas recherchée. En effet, il existerait un risque de pénurie de certains produits en cas de défaillance d'une filière. Par ailleurs, les comportements actuels des commerçants montrent que même en cas de production importante sur l'archipel, ils préfèrent maintenir leurs importations pour minimiser ce risque de rupture de stock. Une partie des consommateurs reste demandeuse d'une diversité de choix dans les produits, permise par l'importation.

	Importations 2017 (SYDONIA)		Production 2017		Production future			Couverture à 50% : prod. Additionnelle
	kg / L / nb	Codes SYDONIA	kg / L / nb	Commentaires	kg / L / nb	Commentaires	Couverture des besoins	kg / L / nb
<b>Viande</b>								
Volailles	110 957	0207	13 080	Poulets, faisans et canards Grand large, Ferme de l'Ouest et Volière des Iles	25 750	Poulets, faisans et canards, projets déclarés par les exploitants	21 %	42 604
Ovins et caprins	20 098	0204	6 050	Ovins Ferme de l'Ouest : 330 de 18 kg ; Chevreaux Grand large : 10 de 11 kg	6 050	Pas d'évolution a priori	23 %	7 024
Bovins	134 589	0201, 0202 et 02062900	3 600	12 broutards à 300 kg	3 600	Pas d'évolution a priori	3 %	65 495
Porc	144 268	0203 ; 02101100 ; 02101200 ; 02101900	0	Pas de production recensée	0	Pas d'évolution a priori	0 %	72 134
Lapin ou lièvre	244	02081000	?	Chasse uniquement	?	Pas d'évolution a priori	?	?
Autre viande	19 077	02089000	10 000	Cerf de Virginie, autour de 400 animaux/an, hypothèse de 25 kg/animal	10 000	Pas d'évolution a priori	34 %	4 539
<b>Lait</b>								
Lait	324 246	0401	0	Pas de production recensée	0	Pas d'évolution a priori	0 %	162 123
Produits laitiers	377 473	0402 ; 0403 ; 0404 ; 0405 ; 0406	4 305	Grand large, 41 chèvres en production à 735 L/chèvre, 100% transformé avec une moyenne de 7L/kg de produit (diagnostic CACIMA, 2016)	4 305	Pas d'évolution a priori	1 %	186 584
<b>Œufs</b>								
Œufs	37 535	04072100 ; 04072900	47 740	Volière des îles : 2 200 poules à 310 œufs/an, moy de 70 grammes	65 100	Volière des îles : 3 000 poules à 310 œufs/an à 70g/œuf	76 %	n/a
<b>Productions végétales</b>								
Maraichage hors pomme de terre	398 707	0702 à 0714	?	Données disponibles non agrégées, avec des unités différentes (pièces, kg, bottes, barquettes, etc.)	2 441	Floradecor 2020 : Cf lignes ci-dessous + 274 kg de courgette, 65 bottes de céleri à 650g/b, 246 bottes de persil à 110g/b, 52 bottes de thym à 100g/b	1 %	198 133
Tomates	57 390	0702	2 175	Floradecor : 1,5t de tomates classiques, 675 kg de tomates cocktail	2 040	Floradecor 2020 : 730 kg cocktail + 1310 kg classique	3 %	27 675
Salade et endives	51 094	0705	1 170	Floradecor : 3900 salades à 300g/s	1 564	Floradecor 2020 : 3930 laitues à 300g/p, 385 kd d'endive	3%	24 765
Racines comestibles	23 397	0706	1 300	Floradecor : 1,3t de carottes	1 307	Floradecor 2020 : 1232 kg de carotte, 10 kg de betterave, 65 kg de céleri rave	5%	11 045
Pommes de terre	138 173	0701	313	Floradecor : 313 kg (essai)	20 000	Floradecor : 350 kg en 2018, 2 500 kg en 2019, 8,273t en 2020, 20t en 2021.	14 %	59 087
Fourrage	269 802	12149000	113 000	Récap CAERN : 113t. (NB : déclarations EA : Ferme de l'Ouest : 4 t/ha sur 15 ha + pâturage fin mai à mi-novembre sur 85 ha ; Grand Large : 12 250 kg sur 10 ha + pâturage sur 10 ha (dès mi-juin))	113 000	Pas d'évolution a priori	30 %	78 401

Figure 1 : Données de production et importation des principaux produits (Source : SYDONIA, 2017 ; Auteurs)

La plupart des produits agricoles locaux représentent une part très faible des besoins. Dans le cas des **volailles et ovins/caprins**, l'objectif pourrait être de doubler voire tripler la production. La stratégie sur ces filières reposerait en priorité sur un renforcement des structures existantes et en second lieu sur l'installation de nouveaux exploitants, pour atteindre ces niveaux de production.

Les productions de viande bovine et porcine sont très faibles pour la première (activité estivale) et inexistante pour la seconde.

La **filière porcine** a été pré-identifiée comme filière prometteuse pour l'archipel, notamment du fait que les entreprises de transformation plébiscitent cette viande. Un plan d'affaire type a été développé pour l'archipel. Il montre en première analyse qu'une exploitation conventionnelle mobilisant 0,5 équivalent temps plein, laissant ainsi du temps pour une activité agricole complémentaire, s'avèrerait rentable et permettrait de produire 40% des besoins en viande porcine (mais les hypothèses sont à confirmer). L'adaptation de l'abattoir à cette production serait à prévoir.

La production de **viande bovine** correspond également à une demande locale. Le mode actuel de production se limite à l'engraissement estival de broutards. Dans cette situation, toute ambition d'augmentation de la production devra prendre en compte : (i) la capacité des métiers de bouche à exploiter les carcasses, (ii) la disponibilité des pâturages, à hauteur d'un hectare par animal, (iii) la capacité de transformation de l'abattoir, en lien avec les autres productions.

Dans le court terme (2 ans), le doublement de la production, en conservant le mode de production actuel, est un objectif réaliste. Des plans d'affaire pour une exploitation laitière estiment à 4 t/an la production de viande de cette dernière (vaches de réforme et veaux), ce qui est peu au regard des besoins.

En ce qui concerne le **lait et les produits laitiers**, les plans d'affaire développés pour la production laitière bovine (avec fourrage canadien ou fourrage local) proposent une solution rentable pour la production annuelle de 210 000 L de lait avec la mobilisation d'un équivalent temps plein et moyennant l'importation de fourrage. Ceci représenterait environ 25% des besoins (selon les hypothèses sur les taux de transformation en produits laitiers). Ainsi, **deux exploitations** de ce type pourraient facilement trouver leur place sur l'archipel pour ce qui est de l'écoulement des produits. Comme expliqué plus haut, ces exploitations participeront à la couverture de la demande en viande bovine.

Les **œufs** sont en situation particulière car la production de la Volière des îles couvre déjà une part importante du marché (sans considérer les productions des particuliers, non négligeables mais inconnues). Il n'est pas prévu d'intervenir sur cette filière, sauf par le soutien à l'exploitation existante.

La **production maraîchère** est faible et l'augmentation prévue de la production de Floradecor dans les prochaines années n'aura qu'une influence modérée sur le marché. Floradecor envisage également la production de **pommes de terre** à des niveaux plus importants (14% du marché).

Les résultats des premières années d'exploitation de cette entreprise devraient permettre d'orienter la démarche d'appui à de futures exploitations. Les niveaux de couverture des besoins montrent que la création d'autres exploitations est souhaitable. La coordination des différentes exploitations sera importante pour assurer une complémentarité des productions, tant en termes de produits que dans le temps. L'objectif de couverture de la demande, tant en volume qu'en diversité de produits est loin d'être atteint. L'installation de nouvelles serres est une priorité du PDAD.

La **production de fourrage** est un enjeu majeur du fait de l'importance actuelle de l'élevage et de sa croissance programmée. Les chiffres de SYDONIA indiquent 270 t/an d'importation. Les besoins augmenteront fortement si des élevages laitiers se développent à l'avenir. Comme indiqué dans le chapitre suivant, il n'est pas envisageable que 100% des besoins soient couverts par la production locale. De plus, certains exploitants préfèrent importer du foin de qualité du Canada. Des investigations supplémentaires seront nécessaires pour estimer le taux de couverture atteignable, tenant compte de la disponibilité des terres, de leurs potentialités, ainsi que des contraintes en termes de ressources humaines, techniques et financières.

Pour toutes les productions, des études approfondies sont nécessaires pour savoir comment produire les quantités visées par filière, notamment en précisant le dimensionnement des exploitations, les itinéraires techniques et la rentabilité attendue, mais également pour déterminer des objectifs qualitatifs de production.

Les acteurs du monde agricole s'accordent en effet sur l'importance de **promouvoir des pratiques de qualité**, en termes environnementaux (efficacité énergétique, traitement des effluents, valorisation des produits non-nobles, maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires, prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité notamment), de bien être animal et de qualité gustative. Les produits répondant à ces critères pourraient obtenir un label « Produit d'exception » à concevoir (conception d'un cahier des charges technique précis).

Les conditions spécifiques à l'archipel représentent cependant des contraintes à prendre en compte dans la conception des pratiques à promouvoir. Ainsi par exemple, la réflexion sur le plan d'affaire d'une exploitation porcine a conclu en première analyse à des contraintes fortes pour la production en plein air (températures extérieures et qualité des pâturages) ou en caillebotis partiel voire porc fermier (disponibilité en paille). Un plan d'affaire pour la production sur caillebotis total a ainsi été développé car semble la solution la plus simple, au moins dans les premiers temps. Une orientation vers un autre type de production pourrait être rendue possible par une adaptation du système d'aides et de financement.

En conclusion, les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production seront fixés après des analyses approfondies de ces différents aspects. Des activités para-agricoles, l'agrotourisme et la transformation notamment, seront considérées dans ces analyses. Les orientations fixées (incluant les enjeux de qualité et de rentabilité) détermineront le nombre d'exploitations, la quantité de main d'œuvre impliquées, ainsi que la contribution du secteur à l'économie.

### **3.2.2. Réhabilitation et entretien de surfaces en cohérence avec les objectifs de production**

---

La réhabilitation de terres pour la production végétale visera à atteindre les objectifs fixés en termes de production de fourrage et de pâturage et, pour des surfaces bien inférieures, de production de pommes de terre et éventuellement d'autres productions végétales.

Actuellement, la production de fourrage est évaluée par la CAERN à 113 t/an. Les importations atteignent 270 t/an. L'installation d'une exploitation laitière approvisionnée en fourrage local augmenterait les besoins d'environ 290 t/an (pour la couverture de 25% des besoins de l'archipel en lait et produits laitiers).

En comptant sur l'installation de deux exploitations laitières (pour couvrir 50% des besoins en lait et produits laitiers), une augmentation de 100% des besoins des élevages caprins et ovins existants et un maintien des besoins des élevages de chevaux, on peut estimer à environ 988 t/an les besoins annuels futurs en fourrage<sup>2</sup>.

D'après plusieurs sources (notamment Lecomte, 2003 et DTAM, 2005), un rendement moyen de 4 tMS/ha serait réaliste, moyennant la réhabilitation des prairies concernées. La surface totale nécessaire à la production de 998 tMS de fourrage serait donc de 247 ha. Les nouveaux besoins en surfaces en pâturage dans le cas d'un doublement de la production de viande bovine estivale (+ 12 ha), l'installation de deux exploitations laitières (+ 48 ha) et le doublement de la production ovine et caprine (+ 45 ha) doivent être considérés. En additionnant ces 105 ha aux surfaces déjà en pâturage (45 ha), le total est porté à 150 ha.

Cela correspond à une surface valorisée de 397 ha, contre 140 ha valorisés actuellement (70 ha appartenant à la Collectivité territoriale et 70 ha de terrains privés, sur l'Isthme de Langlade).

Les travaux de Lecomte ont permis d'identifier 160 ha de podzols et 38 ha de fluvisols non valorisés qu'il serait possible de réhabiliter pour la production de fourrage, moyennant des investissements parfois très importants. L'étude agropédologique a quant à elle évalué les potentialités de 237 ha de terres, dont 70 ha déjà mises en valeur. Il est peu envisageable que l'ensemble de ces surfaces soient réhabilitées.

En ce qui concerne la pomme de terre, les surfaces à réhabiliter seront faibles. Pour des besoins estimés à 140 t/an et des rendements de 17 t/ha (hypothèses de Floradecor), les surfaces concernées représenteraient 8,2 ha. Cependant, Parent (2016) recommande des rotations culturales pour limiter les risques dues aux maladies. En triplant ces surfaces par exemple, on obtient un besoin en surface de 24,6 ha pour couvrir 100% des besoins de l'archipel en pommes de terre, 12,3 ha pour en couvrir 50%.

Au vu de la différence entre les surfaces actuellement valorisées (140 ha), les surfaces nécessaires (environ 410 ha), les surfaces disponibles potentiellement réhabilitables (170 à 200 ha) et les surfaces réellement réhabilitables (à déterminer), on peut tirer les conclusions suivantes :

- Un plan de réhabilitation des sols et prairies, construit en concertation avec la CAERN, la CACIMA (Conseiller agricole) et les agriculteurs et tenant compte des potentialités des terres, des recommandations de l'étude agropédologique, des objectifs de production à définir dans le

---

<sup>2</sup> Quantité actuelle : 113 t/an de la CAERN + 270 t/an importés ; Quantité future : + 25 t/an (ovins et caprins) + 2x290 t/an (bovins laitiers) : 113 + 270 + 25 + 580 = 998.

cadre du PDAD et des moyens humains, techniques et financiers à disposition est indispensable. Sa réalisation est une des actions prioritaires du PDAD.

- Les ressources foncières limitées incitent à considérer prioritairement des productions performantes en termes d'utilisation de l'espace, en particulier le maraichage sous serres.
- L'importation de fourrage demeurera incontournable.

### 3.2.3. Augmentation du nombre d'exploitations et de leur durabilité

Il s'agira de concourir à l'atteinte des objectifs de production et d'éviter les échecs des exploitations. Le PDAD prévoit le maintien et le renforcement de l'accompagnement des exploitations agricoles en place. Comme indiqué plus haut, la fixation des objectifs de production (quantités et pratiques) déterminera le nombre d'exploitations objectif et leur dimension.

A ce stade, on estime réalisable l'installation de plusieurs serres, de deux élevages laitiers (dépendamment des surfaces disponibles et moyennant des importations conséquentes de fourrage), d'un élevage porcin, ainsi que le doublement des productions actuelles ovines, caprines, de brouards et de volailles de chair, prioritairement par un renforcement des exploitations existantes et en second lieu l'installation de nouvelles exploitations.

Le fonctionnement des ateliers de production associés éventuellement à des activités para-agricoles comme l'agrotourisme et la transformation, devront garantir un revenu attractif pour les professionnels, exploitants et salariés.

La durabilité et la stabilité du secteur nécessitent que les filières s'organisent de l'amont à l'aval, notamment sur les enjeux de fourniture des appuis techniques (CAERN - exploitants), d'intrants (CAERN - exploitants, voire exploitants - exploitants pour les importations) de commercialisation (exploitants - commerçants et transformateurs), de transport (exploitants - SPM ferries - commerçants et transformateurs) et d'abattage (exploitants - mairie de Miquelon-Langlade).

## 3.3. Enjeux et options stratégiques

La figure suivante présente les 4 enjeux et 10 options stratégiques identifiés, détaillés plus loin.

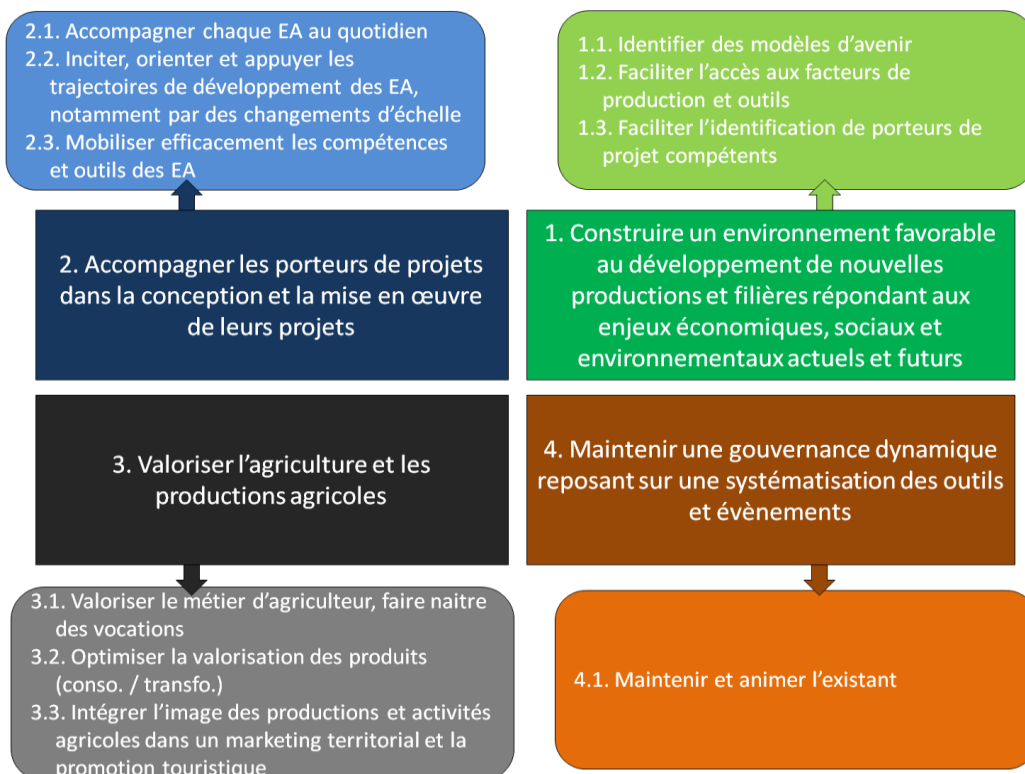


Figure 2 : Synthèse des enjeux et options stratégiques

### 3.3.1. Enjeu 1. Nouvelles productions et filières

---

Construire un environnement favorable au développement de nouvelles productions et filières répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs.

#### **Option stratégique 1.1. Identifier des modèles d'avenir**

Il s'agit de pré-flécher les futures installations agricoles en identifiant dès maintenant les productions à soutenir et les modalités de production, en termes de technicité, qualité environnementale et résultats économiques.

Ceci passe donc par l'identification de productions ou filières intéressantes en termes de revenus, création d'emplois, couverture des besoins et optimisation de l'utilisation des facteurs et outils de production.

Sur la base de cette identification, les outils de la recherche (dispositifs de suivi, mobilisation de chercheurs, etc.) doivent être mobilisés pour identifier les modèles de production *ad hoc*. Ainsi, il sera nécessaire de tisser des partenariats durables et dynamiques avec les ressources présentes dans la région ou en métropole : fermes expérimentales, experts en agronomie, retours d'expérience, innovations ayant fonctionné, connaissances scientifiques.

La création d'une ferme technico-pédagogique permettrait d'effectuer des tests et des démonstrations dans l'archipel, pour développer et promouvoir ces modèles de production.

Ainsi, l'option stratégique doit conduire à la production d'itinéraires techniques types et de « proto plans d'affaires » sur des productions jugées intéressantes, comme le maraichage, la production de pommes de terre, le porc, la vache laitière, etc., en intégrant la valorisation des sous-produits, insuffisante à l'heure actuelle.

#### **Option stratégique 1.2. Faciliter l'accès aux facteurs de production et outils**

En ce qui concerne le foncier, il est nécessaire d'identifier et réhabiliter des terrains dédiés à l'agriculture, sur la base de la connaissance agropédologique et prenant en compte la sensibilité de certains sites et les enjeux de cohabitation. En particulier, l'expérience acquise sur la gestion des prairies peut être mise à profit dès à présent pour l'amélioration de la production fourragère, tant en quantité qu'en qualité.

Des locaux d'accueil de nouveaux agriculteurs, sous forme de pépinière par exemple, pourraient être identifiés ou créés.

L'abattoir est également un outil essentiel des éleveurs et les enjeux qui le concernent doivent être couverts par le PDAD, notamment en ce qui concerne l'opportunité d'installer un module permettant de traiter du porc, ainsi que l'enjeu crucial du calendrier d'utilisation de cet abattoir.

Enfin, une amélioration du système d'aides et de financement sera nécessaire pour la mise en œuvre des orientations du PDAD.

#### **Option stratégique 1.3. Faciliter l'identification de porteurs de projet compétents**

Un renforcement des mécanismes permettant la formation initiale doit permettre de disposer de compétences agricoles localement. Ceci implique de tisser des partenariats durables et dynamiques avec les ressources présentes dans la région ou en métropole : centres de formation, possibilités de stage ou d'accueil d'étudiants, période d'immersion pour les agriculteurs ou étudiants de l'archipel.

Par ailleurs, les porteurs de projet doivent être démarchés. Ainsi, l'information sur les opportunités d'installation et sur le parcours d'installation en particulier doit être communiquée au grand public. Par ailleurs, des appels à projets extérieurs pourraient être lancés pour attirer à Saint-Pierre et Miquelon des agriculteurs qualifiés.

### 3.3.2. Enjeu 2. Appui aux exploitations

---

Accompagner les porteurs de projets dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets.

#### **Option stratégique 2.1. Accompagner chaque exploitation au quotidien**

Il s'agit d'appuyer les exploitations dans la gestion économique quotidienne et le suivi des investissements, de leur fournir des conseils sur les itinéraires techniques et d'apporter un suivi vétérinaire.

En ce qui concerne les financements, la facilitation de l'accès au crédit, par des prêts bonifiés par exemple, doit être envisagée. La mise en œuvre de la politique d'aides et de financement améliorée fait également partie de l'accompagnement des exploitations.

**Option stratégique 2.2. Inciter, orienter et appuyer les trajectoires de développement des exploitations, notamment par des changements d'échelle**

Au-delà de la gestion quotidienne, les exploitations existantes doivent être appuyées dans leurs démarches d'innovation et de modernisation, notamment par la gestion des effluents d'élevage, la valorisation des produits non-nobles, la modernisation énergétique, l'opérationnalisation d'une ferme technico-pédagogique qui permettra de tester des innovations pour les exploitations en place et la promotion des pratiques orientées vers la qualité (gustative, et environnementale notamment).

L'appui dans l'évolution des entreprises inclut l'accompagnement dans la construction de projets et la préparation de la transmission.

**Option stratégique 2.3. Mobiliser efficacement les compétences et outils des exploitations agricoles**

La formation continue des exploitants en place est nécessaire. De même, il faut permettre à ces exploitants d'embaucher une main d'œuvre qualifiée, ce qui implique de développer la formation initiale et continue.

Le système d'aides et de financement à améliorer prendra en compte la nécessité d'attirer des employés dans les entreprises agricoles, notamment en soutenant des ateliers permettant l'embauche.

Enfin, l'abattoir est un outil indispensable aux éleveurs et le travail sur l'organisation du calendrier d'abattage sert cette stratégie.

### **3.3.3. Enjeu 3. Valorisation**

---

Valoriser l'agriculture et les productions agricoles.
---

**Option stratégique 3.1. Valoriser le métier d'agriculteur et faire naître des vocations**

L'archipel manque de porteurs de projets. Il est nécessaire de promouvoir l'image du métier et de l'activité, ce qui passera également par une mise en valeur des activités agricoles non professionnelles. Ainsi, mettre en valeur les potagers des particuliers peut permettre de faire naître des vocations d'agriculteurs.

La communication, auprès des jeunes, des écoles ou des médias par exemple, doit véhiculer un message positif sur l'agriculture.

Une ferme technico-pédagogique, au sein de laquelle il serait possible d'organiser des stages de découverte et des visites, participerait à cette stratégie.

**Option stratégique 3.2. Optimiser la valorisation des produits (consommation et transformation)**

La valorisation des produits agricoles par l'industrie agroalimentaire pour obtenir des produits transformés à haute valeur ajoutée devrait permettre de soutenir la filière. De même, le développement des métiers de bouche (cuisinier et boucher notamment) pourrait permettre de valoriser des produits actuellement peu consommés. L'opportunité et la possibilité d'organiser la rencontre production-transformation/consommation devrait être étudiée.

Enfin, il est nécessaire de mettre en place un espace de dialogue sur les enjeux en termes de transport (besoins en aides pour des véhicules réfrigérants, retour des agriculteurs et commerçants sur les conditions de transport, etc.).

**Option stratégique 3.3. Intégrer l'image des productions et activités agricoles dans un marketing territorial et la promotion touristique de l'archipel**

L'agriculture et le tourisme peuvent se soutenir l'un l'autre, du fait notamment que l'archipel véhicule l'image française et donc implicitement de la gastronomie.

Ainsi, des produits agricoles, frais ou transformés, de haute qualité et véhiculant une image du terroir de l'archipel, pourraient être mobilisés pour servir la stratégie de communication de l'archipel. A l'export, ces produits serviraient de « carte postale » pour attirer vers l'archipel. Les efforts déjà en cours pour permettre l'exportation doivent être poursuivis dans ce but.

Il s'agirait également de mettre en place un label, en mobilisant les travaux déjà réalisés sur « SPM des îles d'exception » (dépendant de l'ambition du cahier des charges souhaité pour le nouveau label) et de développer une promotion des produits axée sur la qualité.

Dans ce cadre, des possibilités de financement offertes par le Programme national pour l'alimentation pourraient être mobilisées.

#### **3.3.4. Enjeu 4. Gouvernance**

---

Maintenir une gouvernance dynamique reposant sur une systématisation des outils et évènements.
--

##### ***Option stratégique 4.1. Maintenir, renforcer et animer l'existant***

La lettre de mission du Comité technique agricole (CTA) définit déjà des mécanismes de gouvernance qu'il s'agira de compléter et animer. Ainsi, des rendez-vous réguliers du CTA et du COPIL sont nécessaires.

Il est également proposé de maintenir et systématiser le rendez-vous annuel des Ateliers de l'Agriculture et les visites annuelles du CTA à chaque exploitation.

Enfin, le système de gouvernance doit permettre le suivi et l'évaluation du déploiement du PDAD (revue annuelle des indicateurs décrits dans les fiches-action) et si nécessaire, des réorientations.

## 4. Plan d'action

### 4.1. Présentation

L'ébauche de plan d'action a pris la forme des 18 fiches suivantes :

	Titre	Objectifs
1	Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	Fixer des objectifs de production répondant aux besoins de l'archipel : volumes de production, diversification (élevages ruminants, volailles porc, maraichage, etc.), orientation vers l'augmentation de la valeur ajoutée et de la qualité des produits (gustative et environnementale, avec développement d'un label), création d'emplois, aménagement du territoire, mise en valeur des paysages, attrait touristique, conservation de la biodiversité. Des études de marchés et l'élaboration d'itinéraires techniques et de plans d'affaires types permettront de définir la façon dont les exploitations pourront répondre aux objectifs de production.
2	Formation	Mobiliser les outils pour la formation, répondant aux objectifs de production et aux besoins des exploitants agricoles et institutions de soutien et communiquer largement sur ces outils auprès du lycée, du CIO, de la CACIMA, des professeurs, de FormPro. Ces outils incluent la formation initiale sur place (BAC technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) ou hors de l'archipel (coopération avec des lycées agricoles) et la formation continue (partenariats avec les Chambres d'agriculture, les Centres de formation professionnelle et de promotion agricole). Des séminaires, des démonstrations par la ferme technico-pédagogique et des visites de la part de partenaires compléteront ces outils. Un diagnostic (GPEC) et l'élaboration d'une "carte de formation" sont des préalables nécessaires.
3	Foncier	Identifier le foncier agricole sur la base de la connaissance agropédologique des sols, de leur sensibilité, des enjeux de cohabitation des usages et du zonage réalisé dans le cadre du STAU. A Miquelon, ceci pourrait passer par la création d'une seconde zone agricole ou par la remise en culture de certains espaces historiquement agricoles. A Saint-Pierre, il s'agira d'identifier des îlots agricoles.
4	Sol	Etablir, mettre en œuvre et évaluer des itinéraires techniques, y compris de réhabilitation ou d'amélioration des sols.
5	Amélioration de la production fourragère en quantité et qualité	Développer, mettre en œuvre et évaluer des itinéraires techniques performants pour la production fourragère à Miquelon, basés sur la mobilisation des expériences passées, l'amélioration de la connaissance des sols et le déploiement d'activités de recherche-action, afin d'améliorer la qualité et les quantités produites.
6	Parcours du porteur de projet	Faire l'état des lieux des étapes du parcours du porteur de projet agricole et communiquer pour motiver les porteurs potentiels, y compris par des appels à projet hors de l'archipel pour inciter à des installations répondant aux objectifs de production fixés.
7	Pôle agricole - services d'accompagnement, pépinière, ferme relais	Créer un pôle agricole constitué d'une pépinière d'entreprises agricoles et d'espaces dédiés aux services d'accompagnement. La pépinière sera un espace dans lequel les nouveaux exploitants agricoles pourront démarrer leur activité, en bénéficiant de locaux adaptés, de terrains réhabilités, ainsi que de conseils et appuis de la part des institutions, jusqu'à atteinte d'une autonomie suffisante de l'exploitation agricole. Une ferme relais pourrait ensuite être accessible aux exploitations agricoles atteignant une stabilité satisfaisante.
8	Ferme technico-pédagogique innovante	Créer une ferme technico-pédagogique permettant l'amélioration de la visibilité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes, le développement de pratiques agricoles innovantes sur les aspects agronomiques et énergétiques, à même de répondre aux objectifs de production, la formation continue des exploitants agricoles, l'accueil de visites de partenaires extérieurs à l'archipel et l'accueil de bénévoles souhaitant participer aux activités de la ferme.
9	Appui technico-économique aux exploitations	Appuyer les exploitants agricoles dans la gestion quotidienne et le développement de leur exploitation, par un suivi et un accompagnement technique (vétérinaire et autre) et économique, la facilitation de leurs démarches, l'établissement et le suivi d'un plan de développement sur 5 ans, l'accès à toutes les informations et formations nécessaires, notamment via la mise à disposition des cartes sur le foncier et les procédures d'accès, ferme technico-pédagogique ou la mobilisation de partenaires, la réalisation de diagnostics en cas de projets de cession et la formation des comptables



		des exploitations à la comptabilité agricole.
10	Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	Réformer le système d'aides afin qu'il corresponde aux objectifs de production et aux besoins des exploitants. Ceci implique d'élaborer un cahier des charges pour (i) redéfinir les conditions d'éligibilité des projets et demandes d'aides à la formation ou à l'emploi de main d'œuvre, (ii) mobiliser de nouveaux financements (ADEME, Programme national alimentation, autres), (iii) faciliter l'accès des exploitants aux prêts bancaires, notamment en proposant la bonification des prêts et en considérant, dans la conception des projets, les conditions favorisant l'acceptation des demandes de prêt par les banques, (iv) définir une enveloppe dédiée à la formation. Un état des lieux des possibilités de financement et l'élaboration d'un manuel d'éligibilité et d'un manuel d'instruction sont nécessaires.
11	Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur	Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur au travers d'évènements et actions de communication (prix du meilleur potager, émissions télé et radio, conférences, évènements à la ferme technico-pédagogique notamment pour les scolaires, communication sur Internet, journée de l'agriculture, séminaire sur l'agriculture insulaire, etc.)
12	Transformation et valeur ajoutée	Renforcer la valorisation agroalimentaire des produits agricoles, en particulier des produits actuellement peu consommés (bas-morceaux), en travaillant sur les habitudes alimentaires des consommateurs (semaine du goût par exemple), en développant la vente au marché, en développant la restauration collective, en soutenant les projets de transformation, en renforçant l'attractivité des métiers de bouche. Un recensement des produits non nobles et des débouchés potentiels pour tous les produits est à faire.
13	Laboratoire	Améliorer l'offre de services en analyses en laboratoire, pour l'étendre aux analyses concernant les paramètres physico-chimiques de production agricole et les caractéristiques des aliments produits (lait et viande notamment).
14	Stratégie touristique	Faire connaître les produits locaux aux touristes par la création d'une offre structurée de visites à la ferme, de type écomusée et gîte à la ferme. Assurer la promotion des produits locaux à l'extérieur du territoire par la réalisation d'outils de promotion et par la commercialisation auprès des compagnies de croisières.
15	Partenariats	Créer, maintenir et animer des partenariats avec des institutions hors archipel, notamment dans les domaines de l'expertise agricole (y compris comptable), la recherche et la formation. Ceci implique d'identifier les besoins en expertise extérieure dans chacun des domaines couverts, d'identifier les ressources à mobiliser et d'établir des conventions de partenariat.
16	Innovation et recherche	Améliorer l'état des connaissances agronomiques spécifiques à l'archipel au travers de la systématisation de la collecte et analyse des données sur les pratiques employées et générer de nouveaux modèles de production basé sur une réduction de l'utilisation des intrants, la maîtrise énergétique, la valorisation des produits non actuellement valorisés, l'élimination des déchets et effluents et la prise en compte des changements climatiques. L'archipel pourra bénéficier des connaissances extérieures (veille scientifique) mais également promouvoir les innovations réussies.
17	Gouvernance et dialogue	Renforcer (au travers de journées de l'agriculture annuelles par exemple) et systématiser le mécanisme de gouvernance instauré par la lettre de mission du Comité technique agricole, clarifier les procédures de communication entre agriculteurs et structures et mettre en place et animer de nouveaux espaces de dialogue pour des enjeux spécifiques, tels que l'établissement d'un règlement intérieur de l'utilisation de l'abattoir (politique de prix, priorité aux agriculteurs, planification des abattages), les enjeux de transport des marchandises, la coordination de la production et de l'achat des produits agricoles.
18	Suivi, évaluation et réorientation du PDAD	Suivre et analyser les résultats du Plan et réorienter ses actions si nécessaire.

## 4.2. Fiches action

Dans les fiches suivantes, « h.j. » signifie « homme.jour », pour une journée de travail.

## 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production

<b>Stratégies concernées</b>	1.1. Identifier des modèles d'avenir ; 1.3. Faciliter l'identification de porteurs de projet compétents	
<b>Contexte</b>	En 2017, la couverture des besoins de l'archipel en produits agricoles par des produits locaux est globalement faible et inférieure à 50% pour tous les produits (45% pour les œufs, 23% pour l'agneau, 11% pour la volaille, moins de 5% pour les produits maraichers et 1% pour les produits laitiers). Par ailleurs, le secteur agricole ne génère que peu d'emplois (8,2 UTA). L'archipel doit se doter d'une vision sur les exploitations et filières agricoles à développer. La vision doit intégrer le dimensionnement des exploitations et des filières mais également les pratiques à promouvoir.	
<b>Objectifs</b>	Fixer des objectifs de production répondant aux besoins de l'archipel : volumes de production, diversification (élevages ruminants, volailles porc, maraichage, etc.), orientation vers l'augmentation de la valeur ajoutée et de la qualité des produits (gustative et environnementale, avec développement d'un label), création d'emplois, aménagement du territoire, mise en valeur des paysages, attrait touristique, conservation de la biodiversité. Des études de marchés et l'élaboration d'itinéraires techniques et de plans d'affaires types permettront de définir la façon dont les exploitations pourront répondre aux objectifs de production.	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 3. Foncier	Les objectifs de production vont participer à définir les types de terrains à sécuriser pour l'agriculture
	Fiche 4. Sol	Les objectifs de production vont définir les actions de réhabilitation prioritaires des sols et les objectifs de production devront tenir compte des conditions agronomiques.
	Fiche 5. Amélioration de la production fourragère en quantité et qualité	Les objectifs de production vont définir les surfaces de prairies à réhabiliter
	Fiche 6. Parcours du porteur de projet	Des filières ciblées pourront faire l'objet d'appels à porteurs de projets
	Fiche 7. Pôle agricole - services d'accompagnement, pépinière, ferme relais	La création ou la réhabilitation d'un bâtiment et de terres constituant le pôle agricole seront déterminées par les objectifs de production
	Fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	La réforme du système d'aides et de financement sera un levier pour atteindre les objectifs de production
	Fiche 15. Partenariats	Des partenariats seront recherchés en priorité avec des partenaires actifs dans les filières ciblées
	Fiche 16. Innovation et recherche	L'innovation et la recherche cibleront en priorité les filières ciblées par les objectifs de production
<b>Interlocuteurs</b>	CACIMA et CTA pour fixer les objectifs	
<b>Collaborateurs</b>	Chambres d'agriculture, Légumes Centre Actions, Structures à identifier dans les provinces canadiennes de la région, Agriculture et agroalimentaire Canada, Institut de l'élevage, Institut du porc (Ifip), Centre Technique interprofessionnel des Fruits et Légumes	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Étapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Etudes de marché (quantification de la demande et de la capacité d'absorption des produits, spécificités des produits attendus, concurrence des produits canadiens et européens, voire locaux pour les légumes) sur des productions pré-identifiées, par exemple : porc, lait de vache, produits maraichers, pomme de terre.	T1, T2, T3 et T4 2019	CACIMA, 35 h.j. (20 h.j. T1, puis 5 h.j. T2, T3 et T4)	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Mobilisation des références et des partenaires techniques pouvant alimenter la réflexion sur ces filières.	2020	CACIMA, 10 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Fixation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs de production.	2020	CACIMA, 1 semaine (5 h.j.) + 2 jours du CTA pour la validation (CACIMA, DTAM et CT, 2 h.j.)	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Elaboration de plans d'affaires et d'itinéraires techniques pour les productions identifiées, tenant compte des contraintes de l'archipel, des enjeux environnementaux, de la stratégie touristique de l'île, etc. La transformation des produits devra être prise en compte.	2020	CACIMA, 40 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Définir des objectifs de haute qualité gustative et environnementale des productions, en lien avec le label "Produits d'exception"	T1 2021	CACIMA 5 h.j., CT, 5 h.j., DTAM, 5 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Taux de couverture de la consommation par des produits locaux, par produit	Comparaison production (déclarations des producteurs) et importations (SYDONIA)	Annuel, dès l'année 1	CACIMA
Poids économique du secteur agricole : PIB agricole, emplois	Compilation d'après les déclarations annuelles des producteurs	Annuel, dès l'année 1	CACIMA

## 2. Formation

<b>Stratégies concernées</b>	1.3. Faciliter l'identification de porteurs de projet compétents ; 2.3. Mobiliser efficacement les compétences et outils des exploitations agricoles	
<b>Contexte</b>	Aucune formation spécifique à l'agriculture n'est dispensée sur l'archipel et les exploitants se forment généralement en métropole ou au Canada. Par le passé, des exploitations agricoles ont été créées par des entrepreneurs sans formation. Ceci a fragilisé nombre d'entre-elles et les acteurs du monde agricole partagent désormais le constat qu'une formation initiale et continue spécifique est indispensable au développement durable de l'agriculture sur l'archipel. L'existence de solutions de formation et la communication sur ces solutions permettraient également de faire naître des vocations.	
<b>Objectifs</b>	Mobiliser les outils pour la formation, répondant aux objectifs de production et aux besoins des exploitants agricoles et institutions de soutien et communiquer largement sur ces outils auprès du lycée, du CIO, de la CACIMA, des professeurs, de FormPro. Ces outils incluent la formation initiale sur place (BAC technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) ou hors de l'archipel (coopération avec des lycées agricoles) et la formation continue (partenariats avec les Chambres d'agriculture, les Centres de formation professionnelle et de promotion agricole). Des séminaires, des démonstrations par la ferme technico-pédagogique et des visites de la part de partenaires compléteront ces outils. Un diagnostic (GPEC) et l'élaboration d'une "carte de formation" sont des préalables nécessaires.	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 6. Parcours du porteur de projet	Les différentes offres de formation initiale et continue devront être intégrées au descriptif du parcours du porteur de projet
	Fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	L'appui technico-économique pourra inclure des orientations vers des formations ad hoc
	Fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	Le système d'aide et de financement couvrira l'appui à la formation initiale et continue
	Fiche 15. Partenariats	La formation initiale et continue s'envisage en partie au travers de partenariats avec des institutions métropolitaines ou étrangères
<b>Interlocuteurs</b>	DTAM et CACIMA	
<b>Collaborateurs</b>	Education nationale, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (Minagri), Coopération régionale, Chambres d'agriculture, Instituts techniques	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Diagnostic sur les compétences manquantes et les formations nécessaires, Gestion prévisionnelle des emplois et compétences.	T3 2019	CACIMA, 30 h.j. en 2019, 5 h.j./an ensuite	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	DCSTEP
Accompagnement de l'Education nationale dans la réalisation d'une étude de faisabilité d'un BAC technologique STAV.	2021	DTAM, 10 h.j.	-	-	-
Conventionnement avec des lycées agricoles pour la formation initiale et les CFPPA pour la formation continue.	2020	DTAM, 5 h.j.	-	A déterminer (déplacements d'intervenants et d'élèves)	A identifier en fonction des conventions
Communication continue sur les possibilités de formation.	A tout moment	DTAM, 2 h.j./an, CACIMA, 2 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Etablissement de toutes formes de partenariats pérennes avec des chambres d'agriculture et instituts techniques pour la formation continue.	T3 et T4 2019	CACIMA, 20 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Diffusion d'un calendrier annuel de formation continue, incluant des actions à la ferme technico-pédagogique et colloques/séminaires, etc.	T2 2020 puis T2 chaque année	DTAM, 15 h.j./an, CACIMA, 15 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Présentation annuelle des nécessités et opportunités de formation initiale et continue au CIO, aux professeurs de collège et lycée, à l'éducation nationale, à FormPro, au GIP-EMVIE et à Pôle emploi. Participation au forum des métiers.	T4 chaque année	DTAM, 10 h.j./an, CACIMA, 10 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Rédaction d'un guide sur la formation (contacts, financements, modalités, etc.)	T4 2019	DTAM, 5 h.j., CT, 5 h.j.	-		-

Indicateurs	Méthode de collecte	Dates	Resp.
Nombre d'heures de formation initiale suivies, par type de formation	Croisement données éducation nationale / enseignement supérieur et déclarations étudiants (suivi par une institution de l'archipel)	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Nombre d'heures de formation continue suivies, par type de formation	Croisement données des partenaires identifiés pour la formation continue et déclarations des exploitants	Annuel, dès l'année 1	CACIMA
Nombre d'interventions participant à la formation (missions des instituts techniques par exemple)	Compilation de données par la CACIMA	Annuel, dès l'année 1	CACIMA

### 3. Foncier

<b>Stratégies concernées</b>	1.2. Faciliter l'accès aux facteurs de production et outils	
<b>Contexte</b>	Les exploitations agricoles sont concentrées dans la plaine agricole de Miquelon, où les terrains à valoriser se raréfient. La stratégie de développement inclut l'installation de nouveaux exploitants ce qui nécessitera la mise à disposition de foncier pour les bâtiments, les cultures végétales ou le pâturage.	
<b>Objectifs</b>	Identifier le foncier agricole sur la base de la connaissance agropédologique des sols, de leur sensibilité, des enjeux de cohabitation des usages et du zonage réalisé dans le cadre du STAU. A Miquelon, ceci pourrait passer par la création d'une seconde zone agricole ou par la remise en culture de certains espaces historiquement agricoles. A Saint-Pierre, il s'agira d'identifier des îlots agricoles.	
<b>Base</b>	Pour le cas de Miquelon, disposer des résultats de l'étude agropédologique et des préconisations agronomiques	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	Les objectifs de production vont participer à définir les types de terrains à sécuriser pour l'agriculture
	Fiche 4. Sol	Les réhabilitations concerneront le foncier à vocation agricole.
	Fiche 5. Amélioration de la production fourragère en quantité et qualité	La réhabilitation de prairies concernera une partie du foncier à vocation agricole.
	Fiche 7. Pôle agricole - services d'accompagnement, pépinière, ferme relais	L'identification du foncier à vocation agricole devra prendre en compte la nécessité d'identifier des terrains pour le pôle agricole
	Fiche 8. Ferme technico-pédagogique innovante	L'identification du foncier à vocation agricole devra prendre en compte la nécessité d'identifier un terrain pour la ferme technico-pédagogique
<b>Interlocuteurs</b>	Collectivité territoriale	
<b>Collaborateurs</b>		



Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapas</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Mise en ligne sur la plate-forme SIG locale des espaces agricoles qui figureront au zonage du STAU (cultures - A et hors sol - Ae)	T2 2019	DTAM, 5 h.j.	-	-	-
Définition des attentes de la CT en termes de contenu des projets techniques et économiques à soumettre par les exploitants agricoles pour appuyer leur demandes d'accès au foncier et communication sur ces éléments	T4 2019	CACIMA, 5 h.j., DTAM, 5 h.j., CT, 5 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-

Indicateurs	Méthode de collecte	Dates	Resp.
Surface désignée comme foncier agricole	Existence d'un zonage dédié dans le STAU (comprenant des espaces disponibles pour de futures installations, en tenant compte des résultats de l'étude agropédologique) et d'une cartographie consultable et utilisable par des porteurs de projet	Une fois	CT
Nombre et surfaces des baux ruraux	Compilation des données de la DTAM	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Satisfaction des exploitants et porteurs de projet concernant l'accession au foncier	Interrogation des exploitants lors des entretiens annuels, suivi des dossiers des porteurs de projet par la CACIMA	Annuel, dès l'année 1	CACIMA

## 4. Sol

<b>Stratégies concernées</b>	1.2. Faciliter l'accès aux facteurs de production et outils	
<b>Contexte</b>	La surface mise en valeur par des activités agricoles (essentiellement pâturage et fauche) est très faible, de 0,5% de la surface totale. Cependant, les agriculteurs estiment manquer de terres. La raison principale est la faible aptitude des terres disponibles de l'archipel à accueillir en l'état des activités agricoles. D'importantes actions de réhabilitation sont nécessaires et doivent reposer sur une connaissance approfondie des sols. Un accompagnement technique est nécessaire pour que les itinéraires techniques puissent être établis par les agriculteurs, ce qui passe aussi par une meilleure connaissance du sol et de ses potentialités agronomiques.	
<b>Objectifs</b>	Etablir, mettre en œuvre et évaluer des itinéraires techniques, y compris de réhabilitation ou d'amélioration des sols.	
<b>Base</b>	Avoir identifié le foncier à vocation agricole (fiche n°3), disposer des résultats de l'étude agropédologique (préconisations agronomiques) et de scénarios de réhabilitation	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	Les objectifs de production vont définir les actions de réhabilitation prioritaires des sols et les objectifs de production devront tenir compte des conditions agronomiques.
	Fiche 3. Foncier	Les réhabilitations concerneront le foncier à vocation agricole.
	Fiche 5. Amélioration de la production fourragère en quantité et qualité	Les fiches 4 et 5 suivent le même objectif et la même logique, la fiche 5 abordant de manière détaillée le cas du fourrage (étapes plus détaillées). Le plan de réhabilitation fourrager comprend des itinéraires techniques spécifiques dédiés à la réhabilitation de surfaces fourragères.
	Fiche 7. Pôle agricole - services d'accompagnement, pépinière, ferme relais	Les terrains identifiés pour accueillir le pôle agricole devront être réhabilités en priorité.
	Fiche 8. Ferme technico-pédagogique innovante	Les terrains identifiés pour accueillir la ferme technico-pédagogique devront être réhabilités en priorité.
	Fiche 16. Innovation et recherche	L'amélioration des sols est un sujet propice au développement d'une culture de l'innovation et de la recherche.
<b>Interlocuteurs</b>	Collectivité territoriale (CAERN), DTAM	
<b>Collaborateurs</b>	Chambres d'agriculture, Agriculture et agroalimentaire Canada, INRA	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Constitution d'un binôme de travail (CAERN/CACIMA) sur les sols, élaboration du plan de travail du binôme et des termes de référence d'une étude pour l'élaboration du plan de réhabilitation des sols	T1 2019	CAERN, 3 h.j., CACIMA, 3 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Elaboration d'un plan de réhabilitation des sols mobilisant les connaissances agronomiques, agropédologiques et les objectifs de production et tenant compte des projets identifiés et des moyens disponibles	Après réception de l'étude agropédologique et identification du foncier agricole (T4 2019)	Externalisation à un prestataire dans la suite de la réalisation du PDAD, de l'étude agropédologique et de l'acquisition des agroéquipements + suivi CACIMA et CAERN (15 h.j. chacun)	-	20 000 € + Poste Cons. Agric. CACIMA	Collectivité territoriale
Réhabilitations annuelles (1 ha/an)	T3 chaque année dès 2020	CAERN, implication à chiffrer	A identifier	A chiffrer	Collectivité territoriale

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Surface réhabilitée	Elaboration d'un rapport annuel sur les actions de réhabilitation et mise à jour d'une cartographie	Annuel, dès l'année 1	CAERN et DTAM

## 5. Amélioration de la production fourragère en quantité et qualité

<b>Stratégies concernées</b>	1.2. Faciliter l'accès aux facteurs de production et outils	
<b>Contexte</b>	L'archipel n'est actuellement pas en mesure d'assurer l'alimentation en fourrage du cheptel actuel pourtant restreint. Les difficultés viennent de la faiblesse des surfaces mises en valeur, des faibles rendements et de la faible qualité du fourrage produit. Les importations de fourrage en provenance du Canada sont ainsi importantes (au moins 30 tonnes en 2017). Si de nouvelles filières d'élevage se développent, les besoins vont encore augmenter. Pourtant, des expériences de réhabilitation de prairies ont été menées avec succès au cours des dernières années et des connaissances ont été acquises. Les conditions sont réunies pour déployer un programme d'augmentation en quantité et qualité de la production fourragère. La collectivité a acquis en 2016 et 2018 du matériel d'agroéquipement neuf et moderne, adapté aux conditions locales pour améliorer la production fourragère.	
<b>Objectifs</b>	Développer, mettre en œuvre et évaluer des itinéraires techniques performants pour la production fourragère à Miquelon, basés sur la mobilisation des expériences passées, l'amélioration de la connaissance des sols et le déploiement d'activités de recherche-action, afin d'améliorer la qualité et les quantités produites.	
<b>Base</b>	Disposer des résultats de l'étude agropédologique (préconisations agronomiques et scénarios de réhabilitation)	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	Les objectifs de production vont définir les surfaces de prairies à réhabiliter
	Fiche 3. Foncier	La réhabilitation de prairies concernera une partie du foncier à vocation agricole.
	Fiche 4. Sol	Les fiches 4 et 5 suivent le même objectif et la même logique, la fiche 5 abordant de manière détaillée le cas du fourrage (étapes plus détaillées). Le plan de réhabilitation fourragère comprend des itinéraires techniques spécifiques dédiés à la réhabilitation de surfaces fourragères.
	Fiche 16. Innovation et recherche	L'archipel dispose de données et d'expérience sur la réhabilitation des prairies. L'amélioration de la production fourragère est ainsi un sujet propice au développement d'une culture de l'innovation et de la recherche.
<b>Interlocuteurs</b>	Collectivité territoriale (CAERN), DTAM	
<b>Collaborateurs</b>	Chambres d'agriculture, Agriculture et agroalimentaire Canada, INRA	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Constitution d'un groupe de travail (CAERN/CACIMA/Éleveurs) sur les prairies, élaboration du plan de travail du binôme et des termes de référence d'une étude pour l'élaboration du plan de réhabilitation des prairies	T1 2019	Couvert par fiche 4	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Elaboration d'un plan d'amélioration des prairies sur 5 ans, visant à augmenter les surfaces en production, à améliorer la conduite des cultures fourragères et la qualité produite, à systématiser les analyses de qualité du fourrage et à améliorer les conditions de séchage et de stockage du foin	Après réception de l'étude agropédologique et identification du foncier agricole (T4 2019)	Externalisation à un prestataire dans la suite de la réalisation du PDAD, de l'étude agropédologique et de l'acquisition des agroéquipements (suivi CACIMA et CAERN couvert par la fiche 4)	-	Déjà couvert par fiche 4	Collectivité territoriale
Elaboration annuelle d'un programme de travail du groupe de travail sur les prairies.	T1 2020	CAERN, 5 h.j./an, CACIMA, 5 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Mise en œuvre (2ha/an), suivi et évaluation annuelle plan de réhabilitation des prairies et de ses résultats en termes de qualité (fenaïson, séchage), surfaces et rendements	T3 chaque année dès 2020	CAERN, implication à chiffrer	A identifier	A chiffrer	Collectivité territoriale

Indicateurs	Méthode de collecte	Dates	Resp.
Surface réhabilitée et en culture	Elaboration d'un rapport annuel sur les actions de réhabilitation et mise à jour d'une cartographie des surfaces cultivées	Annuel, dès l'année 1	CAERN et DTAM
Rendements et qualité	Suivi des récoltes et analyses de fourrage	Annuel, dès l'année 1	CAERN



## 6. Parcours du porteur de projet

<b>Stratégies concernées</b>	1.3. Faciliter l'identification de porteurs de projet compétents	
<b>Contexte</b>	La création d'une exploitation agricole n'est pas perçue comme un processus aisé par les porteurs de projet. Par ailleurs, du fait de la faible population de l'archipel et de l'image encore peu valorisée de l'agriculture, les porteurs de projet sont rares.	
<b>Objectifs</b>	Faire l'état des lieux des étapes du parcours du porteur de projet agricole et communiquer pour motiver les porteurs potentiels, y compris par des appels à projet hors de l'archipel pour inciter à des installations répondant aux objectifs de production fixés.	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	Des filières ciblées pourront faire l'objet d'appels à porteurs de projets
	Fiche 2. Formation	Les différentes offres de formation initiale et continue devront être intégrées au descriptif du parcours du porteur de projet
	Fiche 7. Pôle agricole - services d'accompagnement, pépinière, ferme relais	Le pôle agricole sera intégré au parcours du porteur de projet.
	Fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	Le système d'aides et de financement devra soutenir le parcours des porteurs de projet
<b>Interlocuteurs</b>	CACIMA (+ CT et DTAM)	
<b>Collaborateurs</b>	Pôle emploi, Ministère de l'éducation nationale, Lycées agricoles, Chambres d'agriculture, GIP-EMVIE	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

Etapas	Echéances	Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers	Sources de financement
Elaboration et diffusion d'un support de communication sur le parcours d'installation du porteur de projet agricole	T1 2019, puis mises à jour en fonction des avancées sur la formation et la pépinière d'entreprises.	CACIMA et DTAM, 10 h.j. en 2019 puis 2 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Diffusion des appels à projet sur la base des objectifs de production et des plans d'affaire types	Ponctuellement dès 2022	CACIMA, CT et DTAM, 5 h.j. par appel à projet (1/an)	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-

Indicateurs	Méthode de collecte	Dates	Resp.
Nombre de porteurs de projets dans les différentes phases du développement de leur projet (première réflexion, formation, recherche de financements, etc.)	Compilation des informations issues des dossiers suivis par la CACIMA	Annuel, dès l'année 1	CACIMA
Taux de réussite et indicateurs d'échec	Compilation des informations issues des dossiers suivis par la CACIMA	Annuel, dès l'année 1	CACIMA

## 7. Pôle agricole - services d'accompagnement, pépinière, ferme relais

<b>Stratégies concernées</b>	1.2. Faciliter l'accès aux facteurs de production et outils	
<b>Contexte</b>	Plusieurs exploitations agricoles en activité ont bénéficié par le passé de la mise à disposition de locaux pour le démarrage de leur activité. Cette solution n'existe plus depuis la décision de ne plus installer de nouveaux porteurs de projet dans les bâtiments de les quarantaines de Miquelon et Saint-Pierre, en raison de leur inadaptation et de leur vétusté. Dans un contexte où les investissements dans la construction des bâtiments sont importants, où l'accès au crédit est difficile, où les justifications nécessaires pour l'accès aux subventions sont contraignantes, où le foncier est peu disponible et où l'accompagnement des nouveaux exploitants agricoles est primordial, un pôle agricole avec pépinière d'entreprise agricole apparaît comme une solution adéquate. Sa conception et son règlement doivent s'accorder avec les objectifs du PDAD. Par ailleurs, la collectivité a besoin de locaux mieux adaptés pour ses services d'accompagnement (CAERN, vétérinaire).	
<b>Objectifs</b>	Créer un pôle agricole constitué d'une pépinière d'entreprises agricoles et d'espaces dédiés aux services d'accompagnement. La pépinière sera un espace dans lequel les nouveaux exploitants agricoles pourront démarrer leur activité, en bénéficiant de locaux adaptés, de terrains réhabilités, ainsi que de conseils et appuis de la part des institutions, jusqu'à atteinte d'une autonomie suffisante de l'exploitation agricole. Une ferme relais pourrait ensuite être accessible aux exploitations agricoles atteignant une stabilité satisfaisante.	
<b>Base</b>	Disposer des objectifs de production (fiche n°1) et de formation (fiche n°2).	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	La création ou la réhabilitation d'un bâtiment et de terres constituant le pôle agricole seront déterminées par les objectifs de production
	Fiche 3. Foncier	L'identification du foncier à vocation agricole devra prendre en compte la nécessité d'identifier des terrains pour le pôle agricole
	Fiche 4. Sol	Les terrains identifiés pour accueillir le pôle agricole devront être réhabilités en priorité
	Fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	Le pôle agricole sera intégré au parcours du porteur de projet.
<b>Interlocuteurs</b>	CACIMA, CT/CAERN, DTAM	
<b>Collaborateurs</b>	Ministère de l'agriculture, Lycées agricoles, Ministère de l'Outre mer, INRA, Instituts techniques, Chambres d'agriculture, Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Elaboration d'un programme et étude de faisabilité pour le pôle agricole (espace en locaux et en terrains, productions à accueillir, modularité), en différenciant maraichage et élevage.	T2 2019	CACIMA, 15 h.j., DTAM, 15 h.j., CT, 15 h.j., CAERN, 15 h.j. et mobilisation d'un bureau d'études	-	20 000 € (étude), Poste Cons. Agric. CACIMA	CT (+ Etat, Ministère de l'agriculture)
Conception d'un mécanisme d'accès à la pépinière et/ou la ferme relais, avec cahier des charges et règlement (obligation de suivi technico-économique).	T3 2019	CACIMA, 15 h.j., DTAM, 15 h.j. et CT, 15 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	CT (+ Etat, Ministère de l'agriculture)
Recherche de financements pour la pépinière et la ferme relais	T4 2019	DTAM, 10 h.j. et CT, 10 h.j.	-	-	-
Construction ou réhabilitation d'un local, selon possibilités	2021	-	-	2 000 000 €	A identifier
Réhabilitation de terres agricoles	2020	Pris en compte dans la fiche 4. Sol	-	Pris en compte dans la fiche 4. Sol	-

Indicateurs	Méthode de collecte	Dates	Resp.
Nombre d'exploitations en pépinière et/ou ferme relais et résultats technico-économiques (CA, EBE, rendements, etc.)	Compilation des informations issues du suivi des exploitations	Annuel, dès l'année 1	CACIMA

## 8. Ferme technico-pédagogique innovante

<b>Stratégies concernées</b>	2.1. Accompagner chaque exploitation au quotidien ; 2.2. Inciter, orienter et appuyer les trajectoires de développement des exploitations, notamment par des changements d'échelle ; 3.1. Valoriser le métier d'agriculteur et faire naître des vocations	
<b>Contexte</b>	Les références techniques locales manquent pour guider les exploitations agricoles en place et envisager des innovations dans le secteur agricole. La prise en charge de l'expérimentation par les exploitations agricoles est peu envisageable car représente un risque sur la viabilité de l'exploitation en cas d'échec. De plus, l'archipel ne dispose pas de vitrine pour les pratiques agricoles, à destination de potentiels futurs porteurs de projets ou de partenaires étrangers.	
<b>Objectifs</b>	Créer une ferme technico-pédagogique permettant l'amélioration de la visibilité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes, le développement de pratiques agricoles innovantes sur les aspects agronomiques et énergétiques, à même de répondre aux objectifs de production, la formation continue des exploitants agricoles, l'accueil de visites de partenaires extérieurs à l'archipel et l'accueil de bénévoles souhaitant participer aux activités de la ferme.	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 3. Foncier	L'identification du foncier à vocation agricole devra prendre en compte la nécessité d'identifier un terrain pour la ferme technico-pédagogique
	Fiche 4. Sol	Les terrains identifiés pour accueillir la ferme technico-pédagogique devront être réhabilités en priorité
	Fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	La ferme technico-pédagogique est, entre autres, un outil d'accompagnement des exploitations agricoles permettant notamment la formation continue des exploitants et la réalisation de tests spécifiques à leurs besoins.
	Fiche 11. Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur	La ferme technico-pédagogique sera une vitrine du monde agricole et aura vocation à en faire la promotion
	Fiche 12. Transformation et valeur ajoutée	La ferme technico-pédagogique pourrait inclure des ateliers de transformation pour tester la valorisation de produits non valorisés à l'heure actuelle
	Fiche 15. Partenariats	La ferme technico-pédagogique sera un lieu d'accueil et d'échanges avec les partenaires
	Fiche 16. Innovation et recherche	La ferme technico-pédagogique a vocation à favoriser l'innovation et la recherche
<b>Interlocuteurs</b>	CTA et institutions membres : DTAM, CT, CACIMA	
<b>Collaborateurs</b>	Ministère de l'agriculture, Lycées agricoles, Ministère de l'Outre mer, INRA, Instituts techniques, Chambres d'agriculture, Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

Etapes	Echéances	Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers	Sources de financement
Elaboration participative (parties prenantes de l'archipel et partenaires compétents) du cahier des charges de la ferme technico-pédagogique, définissant ses objectifs, les innovations à tester, son portage, ses productions, son dimensionnement, l'origine et le financement du personnel, la destination des produits, etc.	T2 2019	CACIMA, 15 h.j., DTAM, 30 h.j. et CT, 15 h.j., mobilisation d'un bureau d'études, chef d'exploit.	-	20 000 € (étude), Poste de chef d'exploit., Poste Cons. Agric. CACIMA	Ministère de l'agriculture
Recherche de financements	T4 2019	DTAM, 10 h.j. et CT, 10 h.j.	-	-	-
Création de la ferme	2021	-	-	1 000 000 €	Ministère de l'agriculture, Ministère de l'outre mer
Elaboration annuelle d'un programme d'activités (démonstrations, tests, visites scolaires, etc.)	T2 2021 puis chaque année	Chef d'exploit.	-	Poste du chef d'exploit.	Ministère de l'agriculture
Animation de la ferme technico-pédagogique au quotidien	Dès T2 2021	Chef d'exploit.	A identifier par les études préliminaires	Poste du chef d'exploit.	Ministère de l'agriculture
Communication sur les activités menées, les résultats obtenus et les innovations produites.	T2 2022 puis chaque année	Chef d'exploit., environ 20 h.j./an, a identifier par les études préliminaires	-	Poste du chef d'exploit.	Ministère de l'agriculture



<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Résultats technico-économiques de la ferme	Compilation des résultats obtenus	Annuel, après création de la ferme	Chef d'exploit.
Nombre d'évènements, de visites et formations des différents publics	Registre tenu par le responsable de la ferme	Annuel, après création de la ferme	Chef d'exploit.
Ressenti des exploitants quant au fonctionnement et à l'utilité de la ferme	Enquête annuelle ou sujet abordé au cours des entretiens annuels	Annuel, après création de la ferme	DTAM
Nouvelles productions maraichères engagées par les professionnels	Recueil de données auprès des serristes par la CACIMA	Annuel	CACIMA

## 9. Appui technico-économique aux exploitations

<b>Stratégies concernées</b>	2.1. Accompagner chaque exploitation au quotidien	
<b>Contexte</b>	L'appui technico-économique aux exploitations est déjà mise en œuvre par les institutions d'encadrement (CT, CACIMA, DTAM) et participe au maintien et au développement des exploitations existantes. Sur la base des nouveaux outils à disposition, cet appui sera renforcé.	
<b>Objectifs</b>	Appuyer les exploitants agricoles dans la gestion quotidienne et le développement de leur exploitation, par un suivi et un accompagnement technique (vétérinaire et autre) et économique, la facilitation de leurs démarches, l'établissement et le suivi d'un plan de développement sur 5 ans, l'accès à toutes les informations et formations nécessaires, notamment via la mise à disposition des cartes sur le foncier et les procédures d'accès, ferme technico-pédagogique ou la mobilisation de partenaires, la réalisation de diagnostics en cas de projets de cession et la formation des comptables des exploitations à la comptabilité agricole.	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 2. Formation	L'appui technico-économique pourra inclure des orientations vers des formations ad hoc
	Fiche 8. Ferme technico-pédagogique innovante	La ferme technico-pédagogique est, entre autres, un outil d'accompagnement des exploitations agricoles permettant notamment la formation continue des exploitants et la réalisation de tests spécifiques à leurs besoins.
	Fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	Le système d'aides et de financement est un outil important de l'appui technico-économique aux exploitations
	Fiche 12. Transformation et valeur ajoutée	L'appui technico-économique inclut la promotion d'une transformation et d'une valorisation plus importantes des produits
	Fiche 13. Laboratoire	L'amélioration des services proposés par le laboratoire permettra de mieux guider les exploitations agricoles au quotidien
	Fiche 15. Partenariats	Les partenariats mettront les agriculteurs en contact avec des pratiques qui pourraient être utiles à leur propre exploitation
	Fiche 16. Innovation et recherche	L'innovation et la recherche devront servir le développement des exploitations
	Fiche 17. Gouvernance et dialogue	Les entretiens annuels systématiques permettent un dialogue et une évaluation renforcés
<b>Interlocuteurs</b>	CACIMA	
<b>Collaborateurs</b>	Ministère de l'agriculture, Chambres d'agriculture	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Étapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Désignation de la CACIMA comme contact relais pour les exploitants agricoles et communication sur cette procédure	T1 2019	CACIMA, 1 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Etablissement et suivi d'un plan de développement à 5 ans avec chacun des exploitants, incluant une meilleure valorisation des produits non-nobles	A tout moment	CACIMA, 140 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Mise à disposition des ressources nécessaires (assistance technique de la CAERN, vétérinaire et autres expertises) et communication sur ces possibilités	A tout moment	CAERN, 70 h.j./an et implication actuelle de tous les services	Moyens actuels des services	Budgets actuels des services	A identifier

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Résultats technico-économiques et comparaison avec la programmation (CA, EBE, rendements, etc.)	Compilation des informations issues du suivi des exploitations	Annuel, dès l'année 1	CACIMA
Synthèse des accès aux appuis (formation, financement, ferme technico-pédagogique, analyses ponctuelles) pour chaque exploitation	Compilation des données disponibles chez les institutions responsables de chaque sujet et croisement avec les déclarations des exploitants	Annuel, dès l'année 1	CACIMA
Satisfaction des exploitants quant au soutien reçu	Interrogation des exploitants lors des entretiens annuels	Annuel, dès l'année 1	CTA

## 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement

<b>Stratégies concernées</b>	1.2. Faciliter l'accès aux facteurs de production et outils ; 2.2. Inciter, orienter et appuyer les trajectoires de développement des exploitations, notamment par des changements d'échelle	
<b>Contexte</b>	L'agriculture de l'archipel bénéficie d'aides financières spécifiques : aides aux investissements (ODEADOM, prime d'équipement et subventions de la CT), aides au transport (ODEADOM), exonération de droit de douane, exonération de charges patronales (LOPOM), défiscalisation d'investissements (Loi Girardin), allègement fiscal sur les bénéficiaires, indemnité spéciale agricole, chèque entreprise, etc. Depuis 2017, l'OGAF n'est plus disponible pour l'archipel, tandis que d'autres sources ne sont pas mobilisées et parfois difficilement mobilisables (Programme national alimentation ou ADEME par exemple). Le système d'aides et de financement joue un rôle clé dans la mise en œuvre des stratégies et l'orientation du développement agricole de l'archipel, dans un contexte où l'accès au crédit se complique.	
<b>Objectifs</b>	Réformer le système d'aides afin qu'il corresponde aux objectifs de production et aux besoins des exploitants. Ceci implique d'élaborer un cahier des charges pour (i) redéfinir les conditions d'éligibilité des projets et demandes d'aides à la formation ou à l'emploi de main d'œuvre, (ii) mobiliser de nouveaux financements (ADEME, Programme national alimentation, autres), (iii) faciliter l'accès des exploitants aux prêts bancaires, notamment en proposant la bonification des prêts et en considérant, dans la conception des projets, les conditions favorisant l'acceptation des demandes de prêt par les banques, (iv) définir une enveloppe dédiée à la formation. Un état des lieux des possibilités de financement et l'élaboration d'un manuel d'éligibilité et d'un manuel d'instruction sont nécessaires.	
<b>Base</b>	Disposer des objectifs de production (fiche n°1) et de formation (fiche n°2).	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	La réforme du système d'aides et de financement sera un levier pour atteindre les objectifs de production
	Fiche 2. Formation	Le système d'aide et de financement couvrira l'appui à la formation initiale et continue
	Fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	Le système d'aides et de financement est un outil important de l'appui technico-économique aux exploitations
	Fiche 12. Transformation et valeur ajoutée	Les aides et le financement sont des leviers importants pour orienter les exploitations vers un renforcement de la transformation. L'agroalimentaire est éligible aux aides du Ministère de l'agriculture.
	Fiche 14. Stratégie touristique	Le système d'aides et de financement pourrait prendre en compte les efforts de développement touristique, notamment le tourisme à la ferme
	Fiche 16. Innovation et recherche	L'innovation sera soutenue via des financements spécifiques
<b>Interlocuteurs</b>	DTAM + CTA (groupe de travail dédié)	
<b>Collaborateurs</b>	Ministère de l'agriculture, Chambres d'agriculture	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Diagnostic sur les conditions favorisant l'acceptation des demandes de prêts par les banques, y compris auprès de banques non encore présentes.	T1 2019	DTAM, 10 h.j., CACIMA, 10 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Etude de faisabilité de mise en place de prêts bonifiés	2019	DTAM, 5 h.j.	-	-	-
Elaboration d'un cahier des charges d'éligibilité des demandes d'aides en relation avec les objectifs de production, de formation, de transformation, de développement du tourisme et le statut d'agriculteur.	T2 2019 et actualisation en 2021	CACIMA, 10 h.j., DTAM, 10 h.j. et CT, 10 h.j. (2x5 h.j.) et mobilisation d'un bureau d'études par le Ministère de l'agriculture, pour les deux sessions	-	Poste Cons. Agric. CACIMA, budget étude 20000 € x 2	-
Elaboration d'un manuel d'instruction des demandes de financement (procédures, complétude des dossiers, pièces à fournir, dossier type).	T2 2019 et actualisation en 2021	Déjà couvert par étape d'élaboration du cahier des charges	-	-	-
Etat des lieux des financements potentiels pour l'agriculture avec critères d'éligibilité : ADEME, PNA, fonds européens (FED), etc.	2019	CACIMA, DTAM et CT, 10 h.j. chacun	-	-	-
Réalisation d'une veille trimestrielle sur les financements potentiels.	T1 2019 puis chaque trimestre	DTAM, 1 h.j./trimestre soit 4h.j./an	-	-	-
Appui au montage des dossiers de demande d'aide et financements.	A tout moment	CACIMA, 5 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Montants obtenus par exploitation ou projet et par source	Compilation des informations issues du suivi des exploitations	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Nombre de nouvelles sources de financements mobilisées	Compilation des informations issues du suivi des exploitations	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Satisfaction des exploitants	Interrogation des exploitants lors des entretiens annuels	Annuel, dès l'année 1	CTA

## 11. Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur

<b>Stratégies concernées</b>	3.1. Valoriser le métier d'agriculteur et faire naître des vocations	
<b>Contexte</b>	Les ateliers de l'agriculture de 2015 avaient conclu à un manque d'attractivité du métier et l'absence de vocation chez les jeunes générations. Si les aspects de rémunération pèsent dans cette problématique, l'image du métier joue également. Le métier d'agriculteur n'est pas suffisamment mis en avant.	
<b>Objectifs</b>	Valoriser l'agriculture et le métier d'agriculteur au travers d'évènements et actions de communication (prix du meilleur potager, émissions télé et radio, conférences, évènements à la ferme technico-pédagogique notamment pour les scolaires, communication sur Internet, journée de l'agriculture, séminaire sur l'agriculture insulaire, etc.)	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 8. Ferme technico-pédagogique innovante	La ferme technico-pédagogique sera une vitrine du monde agricole et aura vocation à en faire la promotion
	Fiche 12. Transformation et valeur ajoutée	L'amélioration de la qualité des produits et leur valorisation par la transformation devrait avoir un effet positif sur l'image de l'agriculture
	Fiche 14. Stratégie touristique	La stratégie de promotion touristique de l'archipel au travers de ses produits et éventuellement du tourisme à la ferme devrait également avoir un effet positif sur l'image de l'agriculture auprès des habitants de l'archipel
<b>Interlocuteurs</b>	CACIMA	
<b>Collaborateurs</b>	SPM 1ère, Education nationale, Vita ville, Coopération régionale	



Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

Etapes	Echéances	Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers	Sources de financement
Rédaction d'un argumentaire pro-agriculture mettant en avant les bienfaits en termes d'emplois, de couverture des besoins alimentaires, de santé, d'économie locale, de conservation de la biodiversité, d'entretiens des paysages, d'aménagement du territoire, d'attraction touristique, etc.	T3 2019	CACIMA, 5 h.j. et validation CTA, 1 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Conception et diffusion de supports reposant sur cet argumentaire (documentaires, plaquettes, spot radio, etc.)	T4 2019 puis ponctuellement	CACIMA (infographie) 5 h.j./an	Imprimerie administrative	-	-
Elaboration et mise en œuvre d'un programme annuel visant à la promotion de l'agriculture et de ses métiers : prix agricole, interviews, événements à la ferme technico-pédagogique, etc.	T1 2020 puis chaque année	CACIMA, 2 h.j./an, DTAM, 2 h.j./an	-	Selon programme décidé, Poste Cons. Agric. CACIMA	A identifier
Organisation de la vente des produits sur les marchés	T3 chaque année	CACIMA, temps partiel (3 mois/an)	-	Coût du temps partiel	CT et CACIMA
Interventions dans les collèges et lycées	T4 chaque année	CACIMA, 10 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA + matériel & déplacements (5 000 €/an)	Ministère de l'agriculture
Organisation d'un séminaire sur l'agriculture insulaire avec invitation de porteurs de projet potentiels, agriculteurs insulaires (France - îles bretonnes, Canada - Ile de la Madeleine, Terre-Neuve...) et partenaires potentiels (OCTA)	2020	CACIMA, CT et DTAM, 20 h.j. chacun	-	Budget séminaire 40 000 €, Poste Cons. Agric. CACIMA	Ministère de l'Outre mer, Coopération régionale, OCTA

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Nombre d'actions de communication réalisées	Compilation par le CTA	Annuel, dès l'année 1	CTA
Nombre de sollicitations pour des actions de communication sur l'agriculture (journaux, écoles, événements)	Compilation par le CTA	Annuel, dès l'année 1	CTA

## 12. Transformation et valeur ajoutée

<b>Stratégies concernées</b>	3.2. Optimiser la valorisation des produits (consommation et transformation)	
<b>Contexte</b>	L'augmentation de la valeur ajoutée des productions agricoles passe par une augmentation de la transformation et une meilleure valorisation des bas-morceaux.	
<b>Objectifs</b>	Renforcer la valorisation agroalimentaire des produits agricoles, en particulier des produits actuellement peu consommés (bas-morceaux), en travaillant sur les habitudes alimentaires des consommateurs (semaine du goût par exemple), en développant la vente au marché, en développant la restauration collective, en soutenant les projets de transformation, en renforçant l'attractivité des métiers de bouche. Un recensement des produits non nobles et des débouchés potentiels pour tous les produits est à faire.	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 8. Ferme technico-pédagogique innovante	La ferme technico-pédagogique pourrait inclure des ateliers de transformation pour tester la valorisation de produits non valorisés à l'heure actuelle
	Fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	L'appui technico-économique inclut la promotion d'une transformation et d'une valorisation plus importantes des produits
	Fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	Les aides et le financement sont des leviers importants pour orienter les exploitations vers un renforcement de la transformation. L'agroalimentaire est éligible aux aides du Ministère de l'agriculture.
	Fiche 11. Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur	L'amélioration de la qualité des produits et leur valorisation par la transformation devrait avoir un effet positif sur l'image de l'agriculture
	Fiche 13. Laboratoire	L'amélioration des services proposés par le laboratoire devra permettre d'améliorer la qualité des produits et de guider les initiatives de transformation
	Fiche 14. Stratégie touristique	L'amélioration de la qualité des produits et leur valorisation par la transformation permettra de disposer de produits servant la promotion touristique de l'archipel
<b>Interlocuteurs</b>	CACIMA et DTAM	
<b>Collaborateurs</b>	Instituts techniques, Centres de formation	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Recensement des produits non-nobles valorisables et des débouchés de tous les produits transformés.	T4 2019 et actualisations annuelles	CACIMA, 10 h.j. et DTAM, 1 h.j. en 2019, puis CACIMA 2 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Intégration de la valorisation des produits non nobles dans les plans d'affaire et itinéraires techniques des productions existantes ou à développer	2020	- Cf fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production et fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	-	-	-
Organisation d'une semaine du goût mettant en avant les produits primaires et transformés de l'archipel	T4 chaque année	CACIMA, 5 h.j./an (et implication actuelle DCSTEP et CPS)	-	5 000 €/an + Poste Cons. Agric. CACIMA	A identifier (Ministère de l'agriculture)
Gestion d'un stand des produits locaux pendant les marchés l'été	T3 chaque année	CACIMA, temps partiel (3 mois/an)	-	Coût du temps partiel (déjà dans fiche 11)	CT et CACIMA
Soutien des initiatives de transformation par le système d'aides réformé	En permanence	- Cf fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	-	-	-
Etude de faisabilité pour le développement de la restauration collective mobilisant les produits agricoles locaux.	2020	-	-	Prestataire externe, 10 000 €	A identifier

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Volume de production valorisée sur volume valorisable, par catégorie et par EA	Compilation des informations issues du suivi des exploitations	Annuel, dès l'année 1	CACIMA et DTAM
Nombre de produits valorisés	Compilation des informations issues du suivi des exploitations	Annuel, dès l'année 1	CACIMA et DTAM

## 13. Laboratoire

<b>Stratégies concernées</b>	3.2. Optimiser la valorisation des produits (consommation et transformation)	
<b>Contexte</b>	Le laboratoire d'analyses alimentaires de la DTAM permet de contrôler la qualité sanitaire des aliments mais pas de fournir des indicateurs permettant de guider les pratiques agricoles et agroalimentaires (maladies animales, paramètres physico-chimiques de production agricole - sols, qualité du fourrage, etc. - caractéristiques des aliments produits - lait et viande notamment).	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'offre de services en analyses en laboratoire, pour l'étendre aux analyses concernant les paramètres physico-chimiques de production agricole et les caractéristiques des aliments produits (lait et viande notamment).	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	L'amélioration des services proposés par le laboratoire permettra de mieux guider les exploitations agricoles au quotidien
	Fiche 12. Transformation et valeur ajoutée	L'amélioration des services proposés par le laboratoire devra permettre d'améliorer la qualité des produits et de guider les initiatives de transformation
	Fiche 16. Innovation et recherche	L'amélioration des services proposés par le laboratoire permettra de disposer de données orientant la recherche
<b>Interlocuteurs</b>	DTAM	
<b>Collaborateurs</b>	Laboratoires de métropole et du Canada	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Elaboration d'une liste des besoins en analyses (consultation des exploitants et transformateurs) et état des lieux de l'offre en analyses (consultation DTAM, hôpital, clinique)	T2 2019	DTAM, 15 h.j.	-	-	-
Etudes, pour chacun des paramètres, sur les possibilités (i) de développement des services au sein du laboratoire de la DTAM, de la clinique vétérinaire de la CT et de l'hôpital et/ou (ii) de collaboration avec des laboratoires hors archipel, tenant compte des contraintes spécifiques de l'archipel (évacuation des déchets, etc.) et des correspondances des normes.	T4 2019	DTAM, 15 h.j.	-	5 000 € (stage)	A identifier
Mise en œuvre des recommandations des études	2020	Fonction des recommandations	Fonction des recommandations	Fonction des recommandations	A identifier

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Liste des analyses possibles au laboratoire DTAM, à la clinique et à l'hôpital	Compilation par la DTAM	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Nombre d'analyses effectuées et nombre d'analyses souhaitables mais non réalisables au laboratoire DTAM, à la clinique et à l'hôpital, par type	Compilation par la DTAM	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Nombre d'analyses réalisées par des laboratoires hors archipel, pour les besoins de l'archipel	Croisement des informations collectées auprès des laboratoires et des exploitants	Annuel, dès l'année 1	DTAM



## 14. Stratégie touristique

<b>Stratégies concernées</b>	3.3. Intégrer l'image des productions et activités agricoles dans un marketing territorial et la promotion touristique de l'archipel	
<b>Contexte</b>	L'agriculture et le tourisme peuvent se soutenir l'un l'autre, du fait notamment que l'archipel véhicule l'image française et donc implicitement de la gastronomie. La stratégie touristique de l'archipel cible en premier lieu les touristes en provenance de Terre-Neuve, à la fois lieu d'habitation de touristes potentiels et étape touristique. Certaines actions couvrent les produits agricoles, sans les nommer. Cette stratégie constate que le seul évènement gastronomique sur l'archipel est la fête des fruits de mer et souligne un manque de mise en valeur des produits dans les boutiques. Ainsi, le champ gastronomique est peu investi, bien que des opportunités existent, notamment avec la possibilité d'exporter des conserves de volaille vers l'Union européenne et bientôt vers le Canada.	
<b>Objectifs</b>	Faire connaître les produits locaux aux touristes par la création d'une offre structurée de visites à la ferme, de type économusée et gîte à la ferme. Assurer la promotion des produits locaux à l'extérieur du territoire par la réalisation d'outils de promotion et par la commercialisation auprès des compagnies de croisières.	
<b>Base</b>	Disposer de produits de qualité et véhiculant une image du terroir	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	Le système d'aides et de financement pourrait prendre en compte les efforts de développement touristique, notamment le tourisme à la ferme
	Fiche 11. Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur	La stratégie de promotion touristique de l'archipel au travers de ses produits et éventuellement du tourisme à la ferme devrait également avoir un effet positif sur l'image de l'agriculture auprès des habitants de l'archipel
	Fiche 12. Transformation et valeur ajoutée	L'amélioration de la qualité des produits et leur valorisation par la transformation permettra de disposer de produits servant la promotion touristique de l'archipel
	Fiche 15. Partenariats	La stratégie touristique s'appuiera sur des partenariats existants et à développer
<b>Interlocuteurs</b>	CACIMA et Collectivité territoriale	
<b>Collaborateurs</b>	SPM 1ère, Acteurs économiques privés	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
En cas de développement de productions de qualité véhiculant une image du terroir de Saint-Pierre et Miquelon (porc notamment), démarches pour compléter les possibilités de commercialisation dans l'Union européenne et au Canada	Selon opportunités	DTAM	-	-	-
Promotion auprès des exploitations agricoles du principe de l'économusée et/ou gîte à la ferme et soutien financier à la mise en œuvre	A tout moment, dès 2019	CACIMA, 5 h.j./an	-	Echanges avec Canada, appui à l'invest., poste Cons. Agric. CACIMA	-
Création d'un cahier des charges pour une labellisation des produits de qualité véhiculant une image du terroir de Saint-Pierre et Miquelon ("Produits d'exception")	T1 2021	- Cf fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	-	-	-
Communication sur le label et labellisation des produits	A tout moment dès T2 2021	CACIMA, 5 h.j./an, CT, 5 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Analyse de faisabilité de la commercialisation des produits auprès des compagnies de croisière et dans des lieux ciblés à l'étranger (Terre-Neuve notamment, épicerie française au Canada) ou en métropole (tour-opérateurs, salons, épicerie régionales)	2020	CACIMA, 15 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Organisation de la vente de ces produits labellisés dans des lieux ciblés (existants ou à développer) sur l'archipel (aéroport, terminal de croisière, gare maritime, marché, ...), par la CACIMA ou autres	A tout moment	CACIMA, 2 h.j./an	-	-	-

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Volumes exportés	Données SYDONIA (certification sanitaire)	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Intégration des produits agricoles dans la communication agricole de l'archipel	Evaluation qualitative de la mobilisation de l'image agriculture/terroir dans la stratégie touristique	Annuel, dès l'année 1	CTA
Existence d'une offre agrotouristique (écomusée/gîte)	Observation des activités des exploitations agricoles	Annuel, dès l'année 1	CTA

## 15. Partenariats

<b>Stratégies concernées</b>	1.1. Identifier des modèles d'avenir ; 1.3. Faciliter l'identification de porteurs de projet compétents	
<b>Contexte</b>	La coopération de l'archipel avec des partenaires extérieurs est pour le moment modeste et les ressources humaines sont limitées au niveau local. L'animation de partenariats permettrait de développer des référentiels techniques pour l'archipel. Ces partenariats seront également des opportunités pour rendre l'archipel visible à l'étranger.	
<b>Objectifs</b>	Créer, maintenir et animer des partenariats avec des institutions hors archipel, notamment dans les domaines de l'expertise agricole (y compris comptable), la recherche et la formation. Ceci implique d'identifier les besoins en expertise extérieure dans chacun des domaines couverts, d'identifier les ressources à mobiliser et d'établir des conventions de partenariat.	
<b>Base</b>	Disposer du diagnostic sur le déficit de formation et la GPEC (fiche n°2), disposer des objectifs de production (fiche n°1)	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	Des partenariats seront recherchés en priorité avec des partenaires actifs dans les filières ciblées
	Fiche 2. Formation	La formation initiale et continue s'envisage en partie au travers de partenariats avec des institutions métropolitaines ou étrangères
	Fiche 8. Ferme technico-pédagogique innovante	La ferme technico-pédagogique sera un lieu d'accueil et d'échanges avec les partenaires
	Fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	Les partenariats mettront les agriculteurs en contact avec des pratiques qui pourraient être utiles à leur propre exploitation
	Fiche 14. Stratégie touristique	La stratégie touristique s'appuiera sur des partenariats existants et à développer
	Fiche 16. Innovation et recherche	Les programmes de recherche et les innovations seront conduits avec l'appui de partenaires
<b>Interlocuteurs</b>	DTAM	
<b>Collaborateurs</b>	Chambres d'agriculture, Légumes Centre Actions, Lycées agricoles (ex : Rheu-35), Structures à identifier dans les provinces canadiennes de la région, Agriculture et agroalimentaire Canada, Institut de l'élevage, autres PTOM (Pitcairn, etc.). A préciser.	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Identification de partenaires pertinents pour l'atteinte des objectifs de production (sur le fourrage et la fenaison, les serres, l'élevage, etc.), prise de contact et conventionnement	A tout moment	DTAM, 10 h.j./an, CACIMA, 5 h.j./an (Conseiller agricole)	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Identification de partenaires pertinents pour combler les déficits de formation, prise de contact et conventionnement	A tout moment	DTAM, 10 h.j./an, CACIMA, 5 h.j./an (Conseiller agricole)	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Identification de partenaires pertinents pour l'atteinte des objectifs en termes de visibilité de l'archipel dans le domaine du tourisme	A tout moment	CACIMA (conseiller création d'entreprises/international), 2 h.j./an + information de la Direction du tourisme (CT) et Archipel Développement	-	-	-
Identification de partenaires pertinents pour combler les déficits en termes d'analyses de laboratoire	A tout moment, dès T1 2020	DTAM, 10 h.j./an	-	-	-
Mise en place et mise à jour d'un carnet d'adresse et d'un registre (conventions, historique des échanges, etc.) sur les partenariats	A tout moment, dès T1 2019	DTAM, 1 h.j./an	-	-	-
Organisation sur l'archipel ou participation à des événements hors de l'archipel, permettant de consolider les liens avec les partenaires et créer de nouveaux partenariats en lien avec les besoins (production et formation)	2 événements/an à partir de 2020	DTAM : 5 h.j./an, CACIMA, 5 h.j./an, CT, 5 h.j./an	Salles et supports de communication si nécessaire	7 000 €/an + Poste Cons. Agric. CACIMA	Ministère de l'agriculture (coopération régionale)
Participation au Salon de l'agriculture	T1 chaque année	CACIMA, 10 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Nombre de conventions de partenariat	Renseignement par DTAM	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Nombre d'évènements par sujet	Renseignement par DTAM	Annuel, dès l'année 2	DTAM
Comptes-rendus d'évènements	Rédaction/compilation par DTAM	A chaque évènement, dès l'année 2	DTAM
Nombre de mentions de SPM dans les communications des partenaires	Contact annuel des partenaires et veille cheznoo.net	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Pourcentage de mise en œuvre des recommandations des partenaires	Compilation selon sujets et institutions concernées	Annuel, dès l'année 1	CTA

## 16. Innovation et recherche

<b>Stratégies concernées</b>	1.1. Identifier des modèles d'avenir ; 2.2. Inciter, orienter et appuyer les trajectoires de développement des exploitations, notamment par des changements d'échelle	
<b>Contexte</b>	Les références techniques locales manquent pour guider les exploitations agricoles en place et envisager des innovations dans le secteur agricole. La prise en charge de l'expérimentation par les exploitations agricoles est peu envisageable car représente un risque sur la viabilité de l'exploitation en cas d'échec.	
<b>Objectifs</b>	Améliorer l'état des connaissances agronomiques spécifiques à l'archipel au travers de la systématisation de la collecte et analyse des données sur les pratiques employées et générer de nouveaux modèles de production basé sur une réduction de l'utilisation des intrants, la maîtrise énergétique, la valorisation des produits non actuellement valorisés, l'élimination des déchets et effluents et la prise en compte des changements climatiques. L'archipel pourra bénéficier des connaissances extérieures (veille scientifique) mais également promouvoir les innovations réussies.	
<b>Base</b>	Disposer des objectifs de production (fiche n°1)	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Fiche 1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production	L'innovation et la recherche cibleront en priorité les filières ciblées par les objectifs de production
	Fiche 4. Sol	L'amélioration des sols est un sujet propice au développement d'une culture de l'innovation et de la recherche.
	Fiche 5. Amélioration de la production fourragère en quantité et qualité	L'archipel dispose de données et d'expérience sur la réhabilitation des prairies. L'amélioration de la production fourragère est ainsi un sujet propice au développement d'une culture de l'innovation et de la recherche.
	Fiche 8. Ferme technico-pédagogique innovante	La ferme technico-pédagogique a vocation à favoriser l'innovation et la recherche
	Fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	L'innovation et la recherche devront servir le développement des exploitations
	Fiche 10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement	L'innovation sera soutenue via des financements spécifiques
	Fiche 13. Laboratoire	L'amélioration des services proposés par le laboratoire permettra de disposer de données orientant la recherche
	Fiche 15. Partenariats	Les programmes de recherche et les innovations seront conduits avec l'appui de partenaires
<b>Interlocuteurs</b>	DTAM et CACIMA	
<b>Collaborateurs</b>	OCTA et ADEME (partenaires financiers), Chambre d'agriculture, Centre Technique interprofessionnel des Fruits et Légumes, Légumes Centre Actions, Institut de l'élevage, Institut du Porc (IFIP)	

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

Etapes	Echéances	Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers	Sources de financement
Identification des sujets nécessitant innovation et recherche (par exemple compost, gestion des effluents, maîtrise énergétique) et état des lieux des pratiques actuelles sur l'archipel	T1 2019	DTAM, 5 h.j., CACIMA, 5 h.j., CT, 5 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Pour chacun, établissement d'un plan d'innovation et de recherche, mobilisant : (i) des partenariats, (ii) la ferme technico-pédagogique, (iii) une veille scientifique, (iv) une veille sur les appels à projet correspondant aux objectifs, (v) des expérimentations en exploitation	2020	DTAM, 10 h.j., CACIMA, 10 h.j., CT, 10 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Mise en œuvre, suivi et évaluation annuel de ces plans	A tout moment dès 2020	CACIMA (conseiller agricole), Chef d'exploit. ferme, CAERN	A identifier, fonction des plans	Postes Cons. Agric. et chef d'exploit. + autres, selon les plans	A identifier, fonction des plans
Valorisation des résultats obtenus, auprès des exploitants et des partenaires (centres de recherche et centres de formation notamment).	T1 chaque année dès 2021	CACIMA (conseiller agricole), 10 h.j./an, Chef d'exploit. ferme, 10 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA et Chef d'exploit. ferme	-
Organisation d'un séminaire sur l'agriculture insulaire avec invitation de porteurs de projet potentiels, agriculteurs insulaires (France - îles bretonnes, Canada - Ile de la Madeleine, Terre-Neuve...) et partenaires potentiels (OCTA)	2020	- Cf fiche 11. Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur	-	- Cf fiche 11. Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur	Ministère de l'Outre mer, Coopération régionale, OCTA



<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Existence et efficacité d'un système de collecte et analyse de données et de veille scientifique	Renseignement par DTAM	Annuel, dès l'année 1	DTAM
Progrès réalisés en matière de recherche et innovations	Bilan qualitatif par la DTAM	Annuel, dès l'année 3	DTAM
Nombre de publications et communications (articles scientifiques, reportages, présentations, etc.) sur les innovations agricoles à SPM	Renseignement par DTAM	Annuel dès l'année 3	DTAM

## 17. Gouvernance et dialogue

<b>Stratégies concernées</b>	4.1. Maintenir, renforcer et animer l'existant en termes de gouvernance	
<b>Contexte</b>	Depuis plusieurs années le dialogue avec les acteurs du monde agricole est renforcé. Les ateliers de l'agriculture de 2015 ont été vus positivement. L'élaboration de ce PDAD co-construit par les acteurs du monde agricole en est un premier résultat. Cette dynamique est à poursuivre et animer pour assurer le succès de sa mise en œuvre.	
<b>Objectifs</b>	Renforcer (au travers de journées de l'agriculture annuelles par exemple) et systématiser le mécanisme de gouvernance instauré par la lettre de mission du Comité technique agricole, clarifier les procédures de communication entre agriculteurs et structures et mettre en place et animer de nouveaux espaces de dialogue pour des enjeux spécifiques, tels que l'établissement d'un règlement intérieur de l'utilisation de l'abattoir (politique de prix, priorité aux agriculteurs, planification des abattages), les enjeux de transport des marchandises, la coordination de la production et de l'achat des produits agricoles.	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Toutes les autres fiches	La gouvernance et le dialogue sont transversaux à toutes les stratégies
	Fiche 9. Appui technico-économique aux exploitations	Les entretiens annuels systématiques permettent un dialogue et une évaluation renforcés
<b>Interlocuteurs</b>	CTA	
<b>Collaborateurs</b>		

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Présentation du PDAD à destination du grand public et ciblage plus spécifiques (Archipel développement, agriculteurs, banques, IEDOM, etc.)	T1 2019	DTAM, 2 h.j., CACIMA, 2 h.j., CT, 2 h.j.	Salles	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Diffusion et mise en œuvre du système établi par la lettre de mission du CTA : (i) réunions mensuelles (3ème mercredi du mois) du CTA avec production de comptes-rendus, (ii) comptes-rendus semestriels du CTA au Comité de pilotage agricole, (iii) avis sur les projets soumis aux commissions agricoles, (iv) répartition des actions entre membres du CTA, (v) bilan annuel complet chez chaque exploitant par le CTA, (vi) groupes de travail (à redéfinir selon les axes du PDAD), (vii) analyse des possibilités d'innovation et projets structurants, (viii) interventions urgentes, (ix) système de travail collaboratif (partage de documents notamment)	A tout moment	DTAM, 20 h.j./an, CACIMA, 20 h.j./an, CT, 20 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Organisation annuelle d'ateliers de l'agriculture	T1 chaque année	DTAM, 5 h.j./an, CACIMA, 5 h.j./an, CT, 5 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Création et animation d'espaces de dialogue quand cela s'avèrera nécessaire, par exemple sur : (i) l'abattoir (tarification, calendrier, règlement), (ii) le transport, (iii) la coordination production-achat	A définir, fonction des besoins exprimés	A définir, fonction des besoins exprimés	A définir, fonction des besoins exprimés	A définir, fonction des besoins exprimés	A définir, fonction des besoins exprimés
Recensement auprès des agriculteurs et commerçants des enjeux et contraintes en termes de fret Miquelon-commerçants et communication de recommandations à la CT.	T1 2019	CACIMA, (conseiller agricole), 5 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Désignation de référents et élaboration de procédures sur la communication entre les exploitants, le public et les institutions sur l'ensemble des enjeux traités.	T1 2019	DTAM, CACIMA, CT (<1 h.j.)	-	-	-

<b>Indicateurs</b>	<b>Méthode de collecte</b>	<b>Dates</b>	<b>Resp.</b>
Liste et comptes-rendus des différents événements pour la gouvernance	Compilation des comptes-rendus	Annuel, dès l'année 1	CTA
Satisfaction des exploitants agricoles	Interrogation des exploitants lors des entretiens annuels et compilation des remarques spontanées	Annuel, dès l'année 1	CTA

## 18. Suivi, évaluation et réorientation du PDAD

<b>Stratégies concernées</b>	4.1. Maintenir, renforcer et animer l'existant en termes de gouvernance	
<b>Contexte</b>	La stratégie a été bâtie sur la base d'un état des lieux actualisé et d'un dialogue avec les acteurs. Elle doit cependant être dynamique et s'adapter à l'évolution du contexte de l'archipel et des enjeux. Le suivi et l'évaluation des actions doivent aussi permettre leur réorientation si besoin.	
<b>Objectifs</b>	Suivre et analyser les résultats du Plan et réorienter ses actions si nécessaire.	
<b>Base</b>	-	
<b>Lien avec les autres fiches</b>	Toutes les autres fiches	Le suivi, l'évaluation et la réorientation du PDAD sont transversaux à toutes les stratégies
<b>Interlocuteurs</b>	COPIL	
<b>Collaborateurs</b>		

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens techniques</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Sources de financement</b>
Formalisation du tableau de bord et état des lieux initial	T1 2019	CACIMA, 15 h.j, DTAM, 15 h.j., CAERN 10 h.j.	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Collecte, compilation et analyse annuelle des informations sur les indicateurs. Les groupes de travail du système de gouvernance peuvent être mobilisés sur les analyses / recommandations.	T1 2020 et chaque année	CACIMA, 10 h.j./an, DTAM, 10 h.j./an, CAERN 10 h.j./an, Chef d'exploit., 10 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Echanges en CTA et COPIL (commission agricole) sur ces analyses, pour prise de décision	T1 2020 puis chaque année	DTAM, 2 h.j./an, CACIMA, 2 h.j./an, CT, 2 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-
Publication annuelle d'un tableau de bord compilant les indicateurs des fiches 1 à 17 et les analyses correspondantes	T1 chaque année dès 2020	DTAM, 2 h.j./an, CACIMA, 2 h.j./an, CT, 2 h.j./an	-	Poste Cons. Agric. CACIMA	-

### 4.3. Chronogramme

	2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production</b>																				
1.1. Etudes de marché	■																			
1.2. Mobilisation références et partenaires					■															
1.3. Fixation d'objectifs					■															
1.4. Plans d'affaire et itinéraires techniques					■															
1.5. Objectifs de qualité									■											
<b>2. Formation</b>																				
2.1. Diagnostic et GPEC					■				■				■				■			
2.2. Etude de faisabilité STAV					■				■				■				■			
2.3. Conventionnement lycées agricoles et CFPPA					■				■				■				■			
2.4. Communication continue sur les possibilités de formation initiale	■				■				■				■				■			
2.5. Partenariats chambres d'agriculture et instituts techniques	■				■				■				■				■			
2.6. Calendrier annuel de formation continue					■				■				■				■			
2.7. Présentation annuelle des nécessités et opportunités de formation					■				■				■				■			
2.8. Guide des formations					■				■				■				■			
<b>3. Foncier</b>																				
3.1. Plate-forme SIG	■																			
3.2. Attentes de la CT sur projets techniques et économiques	■																			
<b>4. Sol</b>																				
4.1. Binôme de travail, plan de travail et TdR d'une étude	■																			
4.2. Plan de réhabilitation des sols					■				■				■				■			
4.3. Réhabilitations annuelles (1 ha/an)					■				■				■				■			
<b>5. Amélioration de la production fourragère en quantité et qualité</b>																				
5.1. Groupe de travail sur les prairies, plan de travail et TdR d'une étude	■																			
5.2. Plan d'amélioration des prairies sur 5 ans					■				■				■				■			
5.3. Programme de travail annuel du groupe de travail	■				■				■				■				■			
5.4. Réhabilitations annuelles (2 ha/an)					■				■				■				■			
<b>6. Parcours du porteur de projet</b>																				
6.1. Support de communication	■				■				■				■				■			
6.2. Appels à projet													■				■			
<b>7. Pôle agricole - services d'accompagnement, pépinière, ferme relais</b>																				
7.1. Programme et étude de faisabilité pour le pôle agricole	■																			
7.2. Mécanisme d'accès à la pépinière et/ou la ferme relais	■				■															
7.3. Recherche de financements pour la pépinière et la ferme relais	■				■				■				■				■			
7.4. Construction ou réhabilitation d'un local					■				■				■				■			
7.5. Réhabilitation de terres agricoles					■				■				■				■			
<b>8. Ferme technico-pédagogique innovante</b>																				
8.1. Cahier des charges de la ferme pédagogique	■																			
8.2. Recherche de financements					■				■				■				■			
8.3. Création de la ferme					■				■				■				■			
8.4. Programme d'activités annuel					■				■				■				■			
8.5. Animation de la ferme pédagogique au quotidien					■				■				■				■			
8.6. Communication					■				■				■				■			
<b>9. Appui technico-économique aux exploitations</b>																				
9.1. Désignation de la CACIMA comme contact relais	■				■				■				■				■			
9.2. Plans de développement à 5 ans et suivi	■				■				■				■				■			
9.3. Mise à disposition des ressources	■				■				■				■				■			
<b>10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement</b>																				
10.1. Diagnostic conditions prêts bancaires	■																			
10.2. Etude de faisabilité prêts bonifiés	■				■				■				■				■			
10.3. Cahier des charges d'éligibilité des demandes d'aides	■				■				■				■				■			
10.4. Manuel d'instruction des demandes de financement	■				■				■				■				■			
10.5. Etat des lieux des financements potentiels	■				■				■				■				■			
10.6. Veille trimestrielle sur les financements	■				■				■				■				■			
10.7. Appui au montage des dossiers	■				■				■				■				■			

Plan de développement agricole durable à Saint-Pierre et Miquelon - Stratégie et plan d'action

	2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>11. Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur</b>																				
11.1. Argumentaire pro-agriculture																				
11.2. Supports reposant sur l'argumentaire																				
11.3. Programme annuel de la promotion de l'agriculture																				
11.4. Marchés																				
11.5. Interventions dans les collèges et lycées																				
11.6. Séminaire sur l'agriculture insulaire																				
<b>12. Transformation et valeur ajoutée</b>																				
12.1. Recensement des produits valorisables et débouchés																				
12.2. Plans d'affaire et itinéraires techniques avec produits non-nobles																				
12.3. Semaine du goût																				
12.4. Marchés																				
12.5. Soutien financier à la transformation																				
12.6. Etude de faisabilité pour la restauration collective																				
<b>13. Laboratoire</b>																				
13.1. Liste des besoins et état des lieux de l'offre en analyses																				
13.2. Etudes des solutions pour les analyses manquantes																				
13.3. Mise en œuvre des recommandations des études																				
<b>14. Stratégie touristique</b>																				
14.1. Démarches pour exportation																				
14.2. Promotion et soutien économusée / gîte à la ferme																				
14.3. Cahier des charges de labellisation des produits																				
14.4. Communication sur le label et labellisation des produits																				
14.5. Faisabilité d'une commercialisation hors archipel																				
14.6. Vente dans des lieux ciblés sur l'archipel																				
<b>15. Partenariats</b>																				
15.1. Partenariats pour la production																				
15.2. Partenariats pour la formation																				
15.3. Partenariats pour la stratégie touristique																				
15.4. Partenariats pour les analyses de laboratoire																				
15.5. Registre des partenariats																				
15.6. Organisation d'événements annuels																				
15.7. Salon de l'agriculture																				
<b>16. Innovation et recherche</b>																				
16.1. Identification des sujets nécessitant innovation et recherche																				
16.2. Etablissement de plans d'innovation et de recherche																				
16.3. Mise en oeuvre, suivi et évaluation annuel des plans																				
16.4. Valorisation des résultats obtenus																				
16.5. Séminaire sur l'agriculture insulaire																				
<b>17. Gouvernance et dialogue</b>																				
17.1. Présentation du PDAD																				
17.2. Diffusion et mise en oeuvre de la lettre de mission du CTA																				
17.3. Organisation annuelle d'ateliers de l'agriculture																				
17.4. Création et animation d'espaces de dialogue ad hoc																				
17.5. Recommandations sur le fret Miquelon-commerçants																				
17.6. Désignation de référents et procédures sur la communication																				
<b>18. Suivi, évaluation et réorientation du PDAD</b>																				
18.1. Formalisation tableau de bord et état des lieux initial																				
18.2. Collecte, compilation et analyse annuelle des informations																				
18.3. Echanges en CTA et COPIL sur ces analyses, pour prise de décision																				
18.4. Publication annuelle d'un tableau de bord																				